

Le billet du Syndic



Sommaire

Convocation à l'Assemblée
 du 12 décembre 2024

PV de l'Assemblée du
 7 mai 2024

PV de l'Assemblée extraord.
 du 28 octobre 2024

Planification financière

- Commentaires
- Budget du compte résultat
- Budget d'investissement
- Planification des investissements 2025-2030

Règlements

- Promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables
- Taxe communale sur la plus-value

Statuts de la Corporation forestière Berra-Gibloux

Investissements 2025

Informations communales

- Etat des projets routiers
- Mise à disposition d'une place sur l'île d'Ogoz
- Fermeture du bureau communal
- Horaire déchetterie
- Déneigement
- Hivernage des bateaux
- Coup de balai 2025
- Conseil des parents

Repair Café

Paroisse d'Avry-dt-Pont

Commission Senior-e-s

Sociétés locales

Nouveau numéro admin.

Un peu de patois

Pro Senectute

Jeunes citoyens

Personnel communal

Memento

2

3

11

16

18

20

22

23

23

23

24

28

29

30

30

30

30

30

31

31

31

32

34

38

38

38

38

39

39

39

40

Chers Citoyens, chères Citoyennes,

A l'approche de la dernière année de la législature, le Conseil communal vous propose encore différents investissements à réaliser et à voter à l'occasion de notre prochaine Assemblée communale des budgets.

Alors que notre population continue d'augmenter gentiment, le développement du quartier Grange de Paille, au Bry, nous imposera des réflexions. Le projet est au stade d'un MEP (mandat d'études parallèles), financé par les promoteurs, qui mettra en concurrence quatre bureaux d'architectes. Le but est de trouver la meilleure configuration pour l'implantation de 80 à 100 logements. Une fois le MEP terminé, au printemps 2025, il faudra encore réaliser un PAD (plan d'aménagement de détails), puis viendront les permis de construire. Le questionnement communal concerne la nécessité de réaliser des aménagements routiers complémentaires ainsi que des canalisations et la capacité de nos écoles.

Par ailleurs, le développement des rives du lac impliquera également des investissements. Une présentation à la population des études effectuées sur les rives du lac sera organisée par le Conseil communal et la Commission d'urbanisme et d'énergie dans le courant de l'année 2025.

Il est important pour moi de rappeler ici que les investissements réalisés au sein de la Commune ne sont pas de nature à impliquer une hausse d'impôts, contrairement aux investissements des associations intercommunales qui se traduisent par de lourdes charges liées, sans véritables rentrées financières. Un groupe de travail a été créé par Monsieur le Préfet afin d'évaluer et de lisser les investissements de ces associations intercommunales, de manière à garantir des coûts stables et que chaque association ne réalise pas elle-même, quand elle le souhaite, un propre investissement. Ces coûts doivent effectivement être maîtrisés afin d'éviter des surprises. De plus, une planification financière sur plusieurs années devra également être réalisée par les différentes associations intercommunales, de manière à avoir plus de prévisibilité dans le futur.

Pour conclure, à l'approche de ces fêtes de fin d'année, il ne me reste qu'à vous souhaiter mes meilleurs vœux pour l'année 2025, à vous, chers/ères Citoyens et Citoyennes, avec le plaisir de se retrouver à l'une ou l'autre occasion.

Votre Syndic

Christophe Tornare



CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 12 DECEMBRE 2024
COMMUNE DE PONT-EN-OGOZ

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Pont-en-Ogoz sont convoqué(e)s en Assemblée communale ordinaire

Le jeudi 12 décembre 2024, à 19h30

à la Halle polyvalente à Avry-devant-Pont

Tractanda :

1. Approbation des procès-verbaux de l'Assemblée communale ordinaire du 7 mai 2024 et de l'Assemblée communale extraordinaire du 28 octobre 2024
2. Approbation du règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables
3. Approbation du règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value
4. Approbation de la modification des statuts de la Corporation forestière Berra-Gibloux
5. Budget 2025 du compte de résultats et rapport de la Commission financière
6. Investissements 2025 et décisions spéciales sur :

6.1. Endiguement – ruisseau La Moranda	CHF 360'000.-
6.2. Remplacement des luminaires de l'école d'Avry-devant-Pont	CHF 60'000.-
6.3. Sécurisation traversée de Gumefens – T3 – étude et réalisation	CHF 970'000.-
6.4. Achat nouveau tracteur édilitaire	CHF 110'000.-
6.5. Remplacement conduite d'eau – En Trémaule – étape 1	CHF 300'000.-
6.6. Remplacement conduite d'eau – Sur Charmont	CHF 800'000.-
6.7. Epuration – Mise en séparatif – Le Pavillon	CHF 160'000.-
6.8. Epuration – Mise en séparatif – école de Gumefens	CHF 350'000.-
6.9. Déchetterie – réalisation d'un couvert	CHF 180'000.-
6.10. Subventions d'investissements aux ménages	CHF 40'000.-
7. Approbation des budgets du compte de résultats et d'investissements 2025
8. Délégation au Conseil communal de la compétence de procéder à la vente de l'article 2153 RF, Auberge St-Pierre, Le Bry, au minimum au prix de CHF 1'300'000.00
9. Informations du Conseil communal
10. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés auprès de l'Administration communale ainsi que sur le site internet communal (www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique/assemblee/) au moins 10 jours avant l'assemblée. Ces documents étant à disposition, ils ne seront pas relus en Assemblée, de même que pour les PV's des assemblées des 07.05.2024 et 28.10.2024 puisque publiés, en plus, dans le bulletin communal.

Le Conseil communal

Procès-verbal – Assemblée du 7 mai 2024



Procès-verbal de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz du 7 mai 2024

Présidence : M. Christophe Tornare (Le Président)

Secrétaire : Mme Laurence Rimaz

Scrutateurs : M. Andéol Barras (pour la partie côté fenêtres – 44 personnes)
M. Jean-Jacques Reynaud (pour la partie côté salle de sport - 41 personnes)

Présents : 7 Conseillers communaux
85 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
6 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 91 participants

Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont

Excusé(e)s : 11 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2023
2. Comptes de résultats et d'investissements 2023
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
3. Investissement complémentaire 2024 et rapport de la Commission financière, décision spéciale sur :
 - Crédit d'étude pour l'Auberge St-Pierre, Le Bry Fr. 50'000.-
4. Approbation du règlement communal de police
5. Informations du Conseil communal
6. Divers

M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 20h03.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 16 du 19 avril 2024, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 11 personnes excusées sont citées. Deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de **M. Andéol Barras** pour la partie « côté fenêtres » et de **M. Jean-Jacques Reynaud** pour la partie « côté salle de sport ». La représentante de la presse et une partie du personnel communal ne peuvent pas voter, soit 6 personnes.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

M. le Président demande aux personnes présentes si elles acceptent l'ordre du jour. Il **est approuvé à l'unanimité**.

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2023

M. le Président rappelle que le PV ne sera pas lu, puisqu'il était disponible dans le journal communal et sur le site internet. Il demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2023. Comme il n'y en a pas, il invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 14 décembre 2023 est accepté à la majorité avec 1 abstention

Point 2**Comptes de résultats et d'investissement 2023**

M. le Président donne la parole à **M. Robin Grivel** qui commence par présenter les comptes de résultats. Les comptes sont affichés à l'écran, il les lit chapitre par chapitre. Il donne également des indications sur les graphiques relatifs à la répartition des charges et des revenus fiscaux. Puis, pour les comptes d'investissements, il ne s'agit que des coûts mis sur les investissements ouverts et on passera ensuite les investissements bouclés. Il souligne qu'il y a pas mal de frais sur le réseau d'eau et les routes avec presque 4 millions d'investissements ouverts.

L'exercice 2023 se boucle avec un bénéfice de CHF 822'646.32.

M. Robin Grivel cite les investissements terminés et facturés en 2023 :

0290 – Transf. administration communale	budget de	CHF 742'000.00	solde négatif de	CHF	3'719.90
6150 – Création portails d'entrée – route cantonale – Le Bry et Gumefens		CHF 350'000.00	solde	CHF	8'744.30
6150 – Achat véhicule édilitaire		CHF 67'000.00	solde négatif	CHF	2'890.05
7101 – Dépl. conduite d'eau Rte Avry, Gumefens		CHF 225'000.00	solde	CHF	60'502.53
7501 – Inst. nouveau système gestion réseau d'eau		CHF 110'000.00	solde	CHF	423.01

M. Georges Fragnière dit qu'au poste 7.101 il y a un montant de CHF 700'316.00 alors qu'au budget on a CHF 1'266'000.00. **M. Grivel** répond que le montant ouvert dans les investissements est de CHF 1'266'000.00 pour l'investissement communal pour l'approvisionnement en eau et qu'on a déjà utilisé CHF 700'000.00 et rappelle qu'on n'est pas obligé de boucler un investissement la même année.

M. le Président précise que le dépassement sur le véhicule communal vient du fait que la commande et la réception n'ont pas été faites la même année que l'offre et qu'il y a eu un supplément.

Comme il n'y a pas d'autres questions **M. le Président** donne la parole à **M. Jean-Claude Wyss**, président de la Commission financière pour la lecture de son rapport :

Mesdames, Messieurs, Aux membres du Conseil Communal,

Comme le veut ce qui est devenue la tradition, toutes citoyennes, tous citoyens ont reçu dans leur courrier le dernier bulletin communal, celui-ci relatant les divers éléments financiers de l'exercice 2023, soit le bilan, les comptes de résultats et les comptes d'investissements en détail, nature par nature et en récapitulation chapitre par chapitre.

De par l'important travail de préparation qui a été effectué par notre service comptable qui a présenté les divers éléments relatifs au bouclage 2023, nous ne reviendrons pas sur ces chiffres, ceux-ci vous ayant déjà été expliqués par notre grand argentier via ses commentaires et les détails que vous avez trouvés sur ledit bulletin.

Nous n'allons donc pas revenir sur ces chiffres, car ils sont explicites et clairs à la lecture de tout un chacun.

La fiduciaire CORE a également exécuté un travail en profondeur avec une multiplication de contrôles, contrôles qui ont été plus que positifs. Leurs conseils et leur professionnalisme ressortent du rapport détaillé et positif de 17 pages étant là pour prouver que la comptabilité et les finances de notre Commune sont entre de bonnes mains. Les conseils donnés par expérience et de par le nouveau MCH2 précisent par exemple de comptabiliser non plus dans les débiteurs, mais dans un compte dit transitoire les avances des paiements des acomptes, alors que l'on n'a pas encore reçu la taxation de l'année en cours ce qui donne une meilleure approche financière.

La CF avait déjà, il y a quelques années, demandé de créer comme il se fait dans une grande partie des communes importantes un système de contrôle interne régulier soit en principe mensuellement, voire au plus tard trimestriellement. Ce contrôle interne devient quasi une obligation et ceci du fait en plus de la disparition de certains documents établis par le service cantonal des communes en relation, par exemple, avec les capacités d'autofinancement, d'investissement ou encore d'emprunt.

Ce travail et ce document seront impérativement un gros mandat à réaliser par nos comptables durant l'exercice 2024.

Il est à noter également la mise sur pied de divers tableaux de suivis tels que par exemple les immobilisations et leurs variations, les flux de trésorerie, etc, le tout donnant une récapitulation appelée « Indicateurs financiers » exigée par le MCH2.

Nos explications quant au résultat final :

Bénéfice final ressortant des comptes 2023 : CHF 822'646.32 alors que le budget annoncé était négatif de CHF 232'637.58 ceci par rapport aux charges de CHF 9'525'000.00. Ce résultat s'explique par rapport à la bonne maîtrise des éléments de chaque dicastère, mais aussi grâce à une bonne fiscalité.

Ce résultat étant constitué des éléments exceptionnels et extraordinaires en relation, encore et toujours, avec le nouveau mode de comptabilisation, qui s'échelonne encore durant 6 ans, soit :

Attribution de par les modifications comptables de la réserve de réévaluation de CHF 596'981.77.

La vérité du bilan se trouve ainsi dans les comptes au 31.12.2023 suite à la réévaluation des biens exigées. Les divers patrimoines, financier et administratif, ainsi réévalués ont été faits sur la base des valeurs d'acquisition dépréciées des valeurs d'amortissements comptables antérieurs.

Le capital propre, valeur au 31.12.2023, est ainsi de CHF 19'100.619.13 par rapport à celui au 31.12.2022 de CHF 15'536.630.99.

A noter également que pour cet exercice via la nouvelle comptabilité MCH2, les amortissements extraordinaires et/ou supplémentaires sont strictement interdits.

Les divers chiffres présentés sont donc à prendre positivement, mais suite à ce basculement comptable il faut et faudra rester très vigilant pour que l'on puisse continuer à effectuer des investissements propres à nos besoins, tout en sachant que les charges cantonales imposées, actuellement 25.17% et des associations de communes 23.25% vont malheureusement encore augmenter. La marge de gestion et de décision communale pour 2023 étant de 51.58%. Cette marge communale ira en s'amenuisant via les nouvelles charges à venir et à supporter par l'appartenance à l'ARG, le futur CO et le futur centre sportif régional.

Tous les divers indicateurs financiers sont qualifiés par rapport aux comptes au 31.12.2023 de moyens à bons.

La dette par habitant sur la base de 1'997 personnes dont 1'973 sont prises en compte comme population légale pour la calculation des pots communs s'élève à CHF 1'227.00 en diminution de plus de 125% par rapport aux années précédentes.

En finalité la CF propose et donne son avis favorable à l'acceptation des comptes 2023.

Au nom de la CF, ses membres, François Barras, Richard Fragnière, Yannick Maisonneuve, Frédéric Pochon et votre rapporteur.

M. Le Président remercie **M. Wyss** pour son rapport.

Comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** invite les personnes présentes qui acceptent les comptes de résultats et d'investissements 2023 de s'exprimer par main levée. Il précise que les membres du Conseil communal ne peuvent pas voter.

Les comptes de résultats et d'investissement 2023 sont acceptés à l'unanimité

M. le Président remercie l'assemblée de sa confiance et dit qu'on voit que les charges ne cessent d'augmenter et que l'on montrera de plus en plus des graphiques qui permettent de mieux les représenter.

Point 3.1

Investissement complémentaire pour un crédit d'étude pour l'Auberge St-Pierre, Le Bry – CHF 50'000.00

M. le Président rappelle les démarches réalisées, soit une étude avec le bureau RBCH Architectes SA, qui avait été présentée en assemblée, puis une seconde pour un coût moindre avec le bureau Ruffieux Architecte Sàrl, suivi d'un rapport demandé à GastroConsult Vaud sur la viabilité de l'Auberge du Bry, qui a été concluant, puis un avis a été demandé à Gastrofribourg.

Une commission ad hoc a été mise en place avec des personnes favorables, mais aussi des opposantes au projet. A la suite des différentes séances, il a été décidé de faire des démarches complémentaires pour chiffrer différentes variantes. Un consensus s'est formé autour des idées de **M. Jean-Pierre Pochon** et **M. Marc-Olivier Seydoux** et ils feront une présentation de la démarche qu'ils nous proposent. Par conséquent, le Conseil communal propose un investissement complémentaire de CHF 50'000.00 pour ça. Aujourd'hui on n'a pas de budget, on aurait pu prendre sur la compétence du Conseil communal, ce qui n'aurait pas été correct. CHF 50'000.00 c'est important, mais selon le règlement communal sur les finances, on ne peut pas proposer un crédit inférieur à CHF 40'000.00.

Il donne la parole à **M. Jean-Pierre Pochon** pour la présentation et les démarches qu'ils ont prévues.

M. Jean-Pierre Pochon salue l'assemblée et commence par une question philosophique : « qu'est ce qui nous rend heureux ? ». Il y a beaucoup de réponses possibles, mais la sienne pour lui ce sont nos relations humaines, celles qu'on entretient au sein de la famille, dans les groupes, au travail et au bistrot, donc à l'auberge du Bry. Il cite quelques atouts :

1. Objet du patrimoine et ça s'entretient, c'est précieux, c'est notre histoire et nous avons un bel objet qu'on peut rendre encore plus beau.
2. L'atout touristique qui rayonne bien au-delà des frontières cantonales, c'est l'Île d'Ogoz.
3. L'avis de GastroConsult, qui sont des professionnels de la restauration. Il cite un passage du rapport « en se démarquant de toute concurrence, nous pouvons considérer qu'un restaurant villageois a toute sa place à Pont-en-Ogoz ». Ce sont des vaudois qui le disent, ça fait plaisir ! Ils ont même été plus loin et ont donné un retour sur le bâtiment lui-même et le programme. Il est important pour un tel restaurant d'avoir une terrasse, et il n'est pas n'importe où, il a une bonne visibilité et il y a beaucoup de circulation.

4. Le caveau est un élément important pour un restaurant. Il cite deux exemples qui ont des caveaux, soit un à Posieux et un à Morat. Ils ne nécessitent que peu d'aménagement et se prêtent à de multiples occasions de rassemblement.

Puis pour la partie technique et architecturale, il montre la coupe du bâtiment à l'écran. On retrouve le caveau, le restaurant, la salle et la terrasse, au 1^{er} étage de l'habitat, même si ce n'est peut-être pas l'idéal et dans les combles un espace exceptionnel qui n'est pas mis en valeur à présent. Le programme peut être distribué de différentes façons, mais les éléments importants que l'on fait, ce sont les liaisons tant verticales qu'horizontales. L'aspect des extérieurs est très important, car ils font partie de la visibilité du restaurant, en particulier la question de la terrasse, des accès et du parking.

Le sujet important lié au crédit d'étude, on a eu plusieurs bureaux qui ont travaillé sur le projet et qui arrivent aux mêmes conclusions pour une intervention modérée de 1,8 jusqu'à 2 millions et lui-même et Marc-Olivier Seydoux pensent qu'il faut aller au-delà, en particulier pour les améliorations énergétiques, lesquelles ont une incidence sur les charges du restaurateur, puis pour les liaisons verticales et horizontales.

Le but du crédit d'étude et pour pouvoir développer le projet, il faut imaginer un certain nombre de scénarios. Il y a la question du programme, de sa mise en place, mais aussi une estimation plus complète et détaillée des coûts. La décision appartient à l'assemblée et les architectes sont impatients de passer au développement des scénarios et de les présenter.

Il termine par son point de départ « cultivons nos relations humaines ». Il est applaudi.

M. le Président le remercie et dit que l'idée du Conseil communal est de pouvoir présenter un projet ficelé avec un coût à faire voter en assemblée, si possible encore en 2024 et d'aller jusqu'au bout du processus. Comme il n'y a pas de crédit ouvert actuellement, on ne peut pas demander à des professionnels de faire des démarches ou de chiffrer, sans les payer. Le montant du crédit est plus élevé que le montant demandé par les architectes. Les études de GastroConsult et GastroFribourg ont déjà été payées sur la compétence du conseil.

M. Daniel Savary pense qu'il faut encourager la commission et voter oui, car c'est exactement ce qu'il attend pour enfin avoir un projet présentable dont on pourra discuter en toute connaissance de cause et enfin prendre une décision, qu'elle soit négative ou positive. **M. le Président** le remercie et relève que pour une fois **M. Savary** est d'accord avec lui.

M. Georges Fragnière dit qu'on demande CHF 50'000.00 pour une étude alors que ça fait 3 ans qu'on travaille sur le projet. On a déjà eu 3 projets alors qu'avec ce genre de bâtiment on ne fait pas n'importe quoi. Il renouvelle ses précédentes déclarations, à savoir que le bâtiment est protégé et il faudra le mettre aux normes selon les exigences actuelles et il ne faudra pas négliger, entre autres, les normes d'hygiène et acoustiques. Les 3 projets n'ont pas abouti, le 1^{er} par la Commune lors de l'achat nous a induit en erreur, le 2^{ème} projet du bureau RBCH était réaliste et le 3^{ème} du bureau Ruffieux était à l'économie, mais sans être sûr des coûts du montant final et il n'était pas réaliste. A présent on a une nouvelle étude et il se demande pourquoi on n'utilise pas l'existant, car trouver d'autres solutions avec d'autres personnes ne nous avancera pas à grand-chose, car il faudrait savoir ce que l'on veut dans ce bâtiment. Il dit que lors d'une séance du groupe de travail, c'est parti dans tous les sens et il a l'impression qu'on ne maîtrise pas les coûts. Il repose la question qu'il a déjà posé lors d'une précédente assemblée, a-t-on les moyens de se payer un bâtiment avec de si grands risques et décentré, avec un permis de construire pour 2025 ou 2026 s'il y a des oppositions. C'est un investissement important et pourquoi on donnerait un tel projet à réaliser à la prochaine législature. Le programme est sans rentabilité et que se passera-t-il si le restaurateur ne s'en sort pas et s'il fait faillite. Selon lui, les sociétés ne vont plus au restaurant après les répétitions. Le projet par GastroConsult n'est pas réaliste pour restaurant décentré et fermé depuis longtemps. Il cite quelques passages du rapport. Beaucoup de questions se posent et il se demande pourquoi on veut prendre un risque aussi important, alors qu'on sait aujourd'hui que les restaurants ont du mal. Il propose qu'on demande une estimation à des spécialistes pour la vente du bâtiment. Il ajoute que le bénéfice pour la Commune pour l'année 2023 s'élève à CHF 225'664.55 et estime qu'on n'a pas le luxe de se payer un bâtiment sans rentabilité, avec probablement une augmentation des impôts à la prochaine législature.

M. le Président le remercie pour son avis et prend note qu'il n'y a pas de question. Il lui dit qu'il conteste les études et les rapports des professionnels, mais ce n'est que son avis et clairement pas ce qui ressort des rapports.

M. Pierre Aviolat demande si on avait su ces coûts lors de la proposition d'achat, est-ce qu'on aurait acheté le bâtiment, car avec des chiffres comme ça, il aurait voté contre, alors qu'il a voté oui. **M. le Président** lui répond que l'objectif fixé pour le Conseil communal, en termes de coût et selon les analyses faites, est d'aller entre 2,2 à 2,7, voire 2,8 millions, car c'est ce qui est supportable.

M. Daniel Savary rejoint en bonne partie le discours de **M. Georges Fragnière**, mais il est pour laisser une ultime chance à cette commission de travailler et de peut-être pouvoir enfin prendre une décision, soit positive si on a un bon projet ou négative qui serait la revente du bâtiment. On sera allé au bout de la démarche. **M. le Président** rappelle que **M. Georges Fragnière** fait partie du groupe de travail.

Mme Yvonne Gendre dit que **M. Pochon** a parlé de plusieurs scénarios investigués, mais sans nous dire quels sont ces scénarios. Cela lui semblerait intéressant qu'on sache lesquels il a imaginés avant de se décider sur la dépense de CHF 50'000.00, car elle est dans le vague. **M. Jean-Pierre Pochon** lui répond que les scénarios, il ne les connaît pas, mais il peut dire qu'il a un programme des locaux et il a été développé aussi par GastroConsult. La question est de savoir comment le mettre en œuvre et le distribuer. Il lui est difficile aujourd'hui de répondre

quelles priorités on va donner, mais la tâche d'un architecte c'est, lorsqu'il reçoit un programme, de le mettre dans l'espace. La question des distributions ou comment on relie le tout n'est jamais donnée à l'avance.

M. Georges Fragnière est d'accord qu'on doit chercher un scénario, mais ici on a un scénario bien précis et on doit savoir ce que l'on veut. Avec les CHF 50'000.00 qui seront peut-être votés ce soir, ils ne pourront pas nous donner 10 scénarios, il en faut 1 qui soit possible et le 2^{ème}, le plus important pour lui, c'est le restaurateur qui doit faire tourner la boutique. **M. Jean-Pierre Pochon** dit qu'il faut que ça soit un scénario fonctionnel et être fonctionnel demande un gros travail de mise en place. Et ce n'est pas la quantité de scénario qui doit compter, mais la qualité.

Mme Yvonne Gendre ne comprend pas que les 2 autres projets d'architectes n'ont pas étudié les circulations. **M. Pochon** répond que les projets présentés se sont limités à ce qui existe, avec de petites interventions. **Mme Gendre** demande alors si le scénario idéal engendrera des coûts supérieurs à 2,1 millions. **M. Pochon** répond qu'il y a deux raisons qu'il a déjà annoncé, une c'est la question énergétique et l'autre c'est la distribution.

M. Michel Schmitt demande ce qui se passe si on refuse. **M. le Président** répond que le Conseil communal devra examiner s'il prend sur sa compétence pour quand même effectuer des démarches, mais le choix a été d'être transparent et de présenter le projet en assemblée.

M. Michel Grangier demande si le périmètre du mandat de CHF 50'000.00 est de faire un dossier prêt à être mis à l'enquête. **M. le Président** répond que cela ne va pas si loin, le but est de présenter un projet avec des variantes et des chiffres plus précis. **M. Grangier** demande si avec CHF 50'000.00 on pourra avoir des chiffres plus précis. **M. le Président** dit que l'offre des architectes est inférieure à CHF 20'000.00, et qu'on a mis CHF 50'000.00 car selon le règlement communal on ne peut pas voter en-dessous de CHF 40'000.00. Le rapport de GastroConsult, env. CHF 4'000.00, sera mis dans ce paquet de CHF 50'000.00.

M. Georges Fragnière demande si on fait une étude par CFC ou globale comme l'a fait RBCH. **M. Marc-Olivier Seydoux** répond que pour l'étude de RBCH, il y avait 2 scénarios, soit le 1^{er} pour des interventions minimales pour un montant d'environ 2,1 millions, sans le chauffage et la toiture et le 2^{ème} était une estimation au coût selon les m³ à plus de 4 millions, mais pas par CFC. Avec **M. Pochon** ils sont d'avis que le coût à CHF 1'300.00/m³ est surdimensionné et leur but est de faire et de présenter une estimation plus précise que celle au cube. La décision finale sera celle des citoyens et c'est la dernière chance de présenter quelque chose de plus précis pour sauver cette auberge. **M. Fragnière** lui demande pourquoi, en étant architecte, il n'a pas dit lors de l'achat qu'avec CHF 300'000.00 ce n'était pas possible. **M. Seydoux** répond que lors de l'achat, la volonté était différente de la démarche d'aujourd'hui. **M. le Président** ajoute que le but était de le remettre tout de suite sur le marché. On avait déjà mis des annonces et on a reçu des candidatures. Il rappelle que les CHF 300'000.00 étaient basés sur des devis d'entreprises. **M. Pochon** précise qu'au départ il n'y avait pas de commission et que le crédit portait uniquement sur l'achat, sans projet et toutes ces questions ne se posaient pas.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande le préavis de la Commission financière. **M. Yannick Maisonneuve** répond que la CF se prononce sur la capacité financière de la Commune de dépenser CHF 50'000.00 ou non et donne un préavis favorable à cet investissement complémentaire.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement complémentaire pour le crédit d'étude pour l'Auberge St-Pierre, Le Bry pour un montant de CHF 50'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 41 oui, 31 non et 8 absentions

Point 4

Approbation du règlement communal de police

M. le Président informe qu'on n'avait pas ce règlement sur notre Commune. Il a déjà fait le tour des services de l'Etat et nous avons corrigés les points demandés. Il est nécessaire pour réglementer notamment les parkings et nous en avons profité pour y mettre des règles qu'on trouve dans d'autres communes, par exemple pour le bruit. Les vols des drones ont été sortis, étant donné qu'il y a déjà une loi fédérale qui règle leur utilisation et les droits. Il rappelle que le règlement était à disposition sur le site internet de la Commune et à l'administration.

M. Jean-Jacques Reynaud a lu le règlement et est étonné, car notre Commune est plutôt à caractère campagnard et en le lisant, il se demande si on est dans une métropole. Les compétences qu'on attribue vont beaucoup trop loin par rapport à ce qu'il connaît. La délégation de compétence peut aller uniquement pour de la gestion du stationnement, car il n'y a aucune contrainte possible vis-à-vis d'une personne qui n'est pas formée en tant que policier ou auxiliaire de police. Il est presque identique que le règlement de la Ville de Bulle et de la Commune de Matran, mais elles disposent d'une police. Pour lui notre règlement va trop loin et ne correspond pas à nos besoins. Il dit qu'on autorise de tondre le gazon jusqu'à 22h00 la semaine, ce qui n'est pas correct.

M. le Président le remercie de ses remarques, mais dit qu'on a pris le règlement sur le modèle-type de l'Etat. Pour le cas des tondeuses, il dit qu'aujourd'hui on n'a pas de règlement, donc on pourrait tondre le dimanche.

M. Pierre Aviolat demande qui dans l'assemblée a pris connaissance du règlement avant ce soir. **M. le Président** dit qu'on pourrait demander, mais que c'est un objet de l'ordre du jour.

M. Jean-Jacques Reynaud dit que ce règlement aura une portée sur les relations entre les autorités et les citoyens, mais aussi entre les citoyens entre eux. On parle de délation, de surveillance et de patrouille alors qu'on

n'a aucun agent. Il ne croit pas du tout au règlement-type qui va pour des villes. **M. le Président** lui répond que sur le terrain ce ne sera effectivement pas le Conseil communal qui ira et encore moins l'édilité. Par contre, on utilise déjà des agents pour les parkings et ça fonctionne, mais ce n'est plus possible sans règlement. Il ajoute que le règlement n'est pas figé et pourra être revu. En cas de problèmes notamment, des citoyens pourront venir avec une motion pour demander des modifications.

Mme Géraldine Barras précise que cela règle la taxe de parcage de CHF 5.00, car aujourd'hui nous n'avons aucune base légale.

M. Richard Fragnière reconnaît qu'il n'a pas pris connaissance du règlement et demande ce qu'il y a concernant le purinage. **M. le Président** répond que ce n'est pas permis le dimanche et jours fériés et déconseillé le samedi, mais pas interdit.

Mme Catherine Merian dit que le règlement parle de moyens pour la mise en exécution et demande s'il s'agit d'agents communaux, c'est-à-dire de personnes définies par le Conseil communal. **M. le Président** répond que ça peut être des agents communaux, mais qu'on a une délégation de compétence pour mandater des sociétés et spécialement pour les parkings. **Mme Merian** dit qu'on parle aussi de patrouille et d'utilisation de vidéosurveillance, elle demande s'il y aura des caméras. **M. le Président** répond que non, qu'on a déjà demandé par exemple devant le bâtiment de l'édilité, mais qu'on n'a pas le droit sur le domaine public. Par contre, une caméra privée n'est pas sujette à autorisation.

M. Daniel Savary n'a pas lu non plus le règlement, mais à tendance à écouter **M. Jean-Jacques Reynaud** vu que la police était son métier et il demande si on peut repousser ce point pour la prochaine assemblée, afin de faire correctement son devoir. **M. le Président** répond que le point est à l'ordre du jour et qu'on verra s'il est refusé.

Mme Anne-Marie Sciboz demande ce que ça veut dire qu'on peut faire une motion pour le modifier s'il est accepté ce soir. **M. le Président** répond qu'il faut un nombre de signatures des citoyens pour demander de le modifier. **Mme Sciboz** estime que si actuellement on n'a pas de base légale pour l'encaissement du parking, ce règlement est important. Les agents doivent coûter cher et il ne faut pas prendre de risque en cas de recours.

Comme il n'y a pas d'autres questions, **M. le Président** demande aux personnes qui approuvent le règlement communal de police de s'exprimer à main levée.

Résultat du vote : le règlement de police communal est accepté à la majorité, avec 38 oui, 29 non et 15 abstentions

Point 5

Informations du Conseil communal

Remerciements :

M. le Président remercie **Mme Christelle Tinguely** qui quitte les finances communales après 15 ans de bons et loyaux et fidèles services. Il la remercie chaleureusement au nom du Conseil communal, de l'administration et de la commission financière pour toutes ses années de comptabilité et de services au sein de notre Commune. Il lui remet un cadeau et elle est applaudie par l'assemblée. **M. le Président** ajoute que ça sera un grand manque et lui souhaite tout le meilleur pour la suite.

M. le Président remercie **M. Gérald Morard** qui était responsable de la déchetterie depuis de nombreuses années. Comme il n'est pas là, un présent lui sera remis plus tard. Il remercie également **M. Jonathan Morard** qui aidait **M. Morard** comme responsable de la déchetterie et actuellement continue comme auxiliaire. Ils sont applaudis.

M. le Président informe que la responsabilité de la déchetterie a été reprise par les deux frères **Noé et Eliot Crettenand**.

Il remercie aussi **M. Jacky Romanens** qui a tenu la gîte de Gumefens comme garde-génisse pendant 3 ans et informe que le poste est repris par **M. Jean-Claude Bussard**.

Engagements :

M. le Président informe que l'année 2024 implique des mutations au sein de l'administration communale et l'engagement de nouvelles secrétaires suite à la création du service technique, puis pour la caisse.

Il présente **M. Pascal Fragnière**, de La Roche, qui va reprendre le poste d'administrateur des finances à 80 %. Il est originaire de Pont-en-Ogoz et est président de la commission financière de la Commune de La Roche. **M. Fragnière** se lève et est applaudi.

Pour le secrétariat du service technique, il présente **Mme Marie-France Kolly**, de Treyvaux, engagée à 60 %. Elle travaillait auprès de l'entreprise Brodard à La Roche. Elle est applaudie.

Pour la réception, il présente **Mme Christine Sugnaux**, de Bulle, engagée à 60 %. Il tient à excuser son absence ce soir.

Pour l'édilité, il y a eu un renforcement des forces, avec l'engagement de **M. Guillaume Demierre**, de Le Bry, engagé à 40 %. Il se lève et est applaudi.

Déchetterie :

M. le Président informe que des choses vont changer à la déchetterie communale de Le Bry, compte tenu de notre expérience et des conseils de la société Hubert Etter SA, qui a repris l'entreprise Niquille. Il est prévu d'installer 4 bennes à la même hauteur, soit verre, métal, bois et papier, avec une passerelle qui sera accessible des deux côtés. Le sens de la circulation sera vraisemblablement modifié. Un grand compacteur sera installé pour remplacer les multiples containers actuels. Avec la réorganisation, ça sera plus facile pour la surveillance. Les dépôts de graviers seront déplacés. Les changements sont prévus pour cet été. L'organisation ressemblera aux déchetteries d'autres communes, par exemple Marsens. Tout ce qui va dans un sac poubelle taxé, doit être mis dans ce sac poubelle. Un gabarit sera installé pour définir la taille des objets qui n'iront pas dans le compacteur. Une information sera donnée quand tout sera en place.

Rives du lac :

Mme Géraldine Barras dit qu'on repart sur le système des macarons, le design a été changé, mais les principes de base restent les mêmes. Les citoyens peuvent les acheter à l'administration pour CHF 20.00, ils dispensent le titulaire de la taxe de parking de CHF 5.00 et seront à disposition dans 2 semaines. Les macarons « riverain » seront adressés par poste et les macarons « bateau » seront adressés par poste également aux titulaires des places d'amarrage en Redon.

Mme Anne-Marie Sciboz demande lequel il lui faut. **Mme Barras** répond que c'est pour Gumefens ou pour Le Bry c'est uniquement pour les habitants des Terrasses d'Ogoz.

M. Pierre Aviolat demande si ceux qui sont riverains et ont un bateau reçoivent une vignette de chaque et comment ça se passe s'ils ont 3 voitures. **Mme Barras** répond qu'on distribue 2 vignettes « riverain » et si besoin les personnes peuvent en obtenir encore une. **Mme Océane Godel** précise que pour les riverains, ils n'ont pas besoin du macaron « bateau ».

Routes et améliorations foncières :

M. Pierre Justin Morard dit qu'au niveau des routes AF, la moitié de celles inventoriées au début de la législature ont été rénovées. L'appel d'offres pour le 2^{ème} lot, c'est-à-dire Redon, Thusy, la Comba et l'accès aux communs en-dessus de l'Etrua a été fait. Tout est prêt pour commencer, y compris l'adjudication, mais il manque l'autorisation du SAgr, car ils n'ont pas le budget pour nous donner les subventions. Et sans cela, on ne peut pas commencer les travaux. On a quand même envoyé la demande et on espère le désistement d'autres projets pour obtenir le budget pour terminer les routes prévues.

Mme Virginie Fragnière Charrière rappelle qu'un état des lieux des projets routiers en cours est paru dans le bulletin communal publié avant l'Assemblée communale de décembre 2023 et qu'une séance d'information sur les projets routiers a eu lieu au début décembre 2023. Elle informe des toutes dernières démarches entreprises du stade du projet où on se trouve.

Route de l'Abranna :

Excellente nouvelle, les travaux débutent le 13 mai 2024 et vont durer quatre mois.

Trottoir longeant la route de la Gruyère, à Le Bry :

Le dossier est en mains des autorités cantonales. A ce stade, des travaux urgents doivent être entrepris, mais on nous a dit que des offres ont été demandées et on n'a pas encore la date du début des travaux. Ils auront lieu prochainement.

Route de la Cantine à Avry-dt-Pont :

Le 60 km/h a été accepté par les autorités cantonales à la hauteur du quartier Le Châtillon. La Commune est en attente du retour du 2^{ème} examen préalable. On a peu de chance que les travaux commencent, mais si tout se passe bien ils débiteront début 2025.

Tronçon T1.1 et T1.2 Gumefens :

La mise à l'enquête publique a eu lieu en septembre 2023 pour le T1.1 et en novembre 2023 pour le T.1.2. Nous sommes en attente de la décision d'approbation de plans, laquelle devrait intervenir d'ici à l'été 2024 et les travaux devraient débiter cette année encore.

Tronçon T2, secteur de l'école à Gumefens :

Nous sommes dans l'attente du retour de l'examen préalable qui a débuté au mois de mars.

Etat du réseau d'eau :

M. Marc-Olivier Seydoux dit que cette année une analyse du réseau, des consommations et des productions a été réalisée avec les différentes communes de l'ACAPE afin de mettre à jour les chiffres et les besoins. L'extrait pour notre Commune est affiché à l'écran et on voit le volume des productions, achats et ventes, ainsi que la consommation totale. On a pu chiffrer les pertes et la moyenne pour 2021 et 2022 est de 5 %, alors que la moyenne suisse est de 12 % de perte. On investit beaucoup d'argent dans notre réseau d'eau, mais cette stratégie

paye. Notre perte est la plus faible des communes de l'ACAPE et de la région. **M. le Président** relève que 7'500 m³ représentent quand même plus de 7 millions de litres de perdus, ce qui est énorme.

Point 7

Divers

M. le Président demande s'il y a des questions.

M. Jean-Jacques Reynaud rappelle quelles sont les communes qui font partie de l'ACAPE, soit Echarlens, Marsens, Sorens et Pont-en-Ogoz et on livre l'eau à Pont-la-Ville. Depuis 15 ans les services de l'Etat demandent de déplacer le puits d'Echarlens. Les travaux avaient été initiés durant la précédente législature, mais bloqués suite à une opposition. Il demande où on en est. **M. Seydoux** répond qu'un terrain d'entente a été trouvé avec l'opposant, le dossier va de l'avant et on recevra peut-être un permis cette année. Par contre il y a une moins bonne nouvelle, un crédit complémentaire de CHF 200'000.00 a été voté à l'ACAPE pour le déplacement du puits et tous les membres ne sont pas d'accord. Une partie souhaite abandonner le puits pour aller chercher l'eau chez EauSud. Pour Pont-en-Ogoz, il faut garder le puits et maintenir nos ressources, car dans quelques années on aura probablement un grand manque en eau. Cette eau est de bonne qualité et il pense que CHF 200'000.00 sur la quantité de volume qu'on extrait, ce n'est rien du tout. De nouvelles analyses seront faites et il faudra défendre le projet. **M. Reynaud** précise que le puits est exploité sur une concession de l'Etat de Fribourg, lequel ne lâchera pas ce puits, car c'est une source importante. **M. le Président** ajoute que le raisonnement des communes est différent de la part de celles qui ne veulent pas investir, car ils disent qu'il faudra de toute façon investir pour se raccorder à EauSud puisque le puits n'est pas suffisant pour desservir tout le bassin.

M. Georges Fragnière demande comment le Conseil communal voit le projet de la fusion des communes et pourquoi il n'organise pas une information aux citoyens. **M. le Président** répond que la séance d'information était à Riaz pour la Rive Gauche. Avec le vote à venir, on demande l'avis personnel des gens. Le Conseil communal s'était déjà prononcé et n'était pas favorable à la poursuite de l'étude au vu des coûts déjà engendrés et à venir. Par contre, il est favorable à un rapprochement et plus de synergies avec la Rive Gauche.

M. André Delabays dit que le Chœur mixte a loué la salle dernièrement et qu'ils ont dû courir tout un samedi après-midi pour trouver un beamer et un câble. Ce n'est pas normal vu le montant que la salle est louée. **M. le Président** répond que le beamer fonctionnait et qu'on a été informés qu'il manquait un câble et regrette cet épisode et ajoute qu'une partie a été remboursée.

M. Laurent Liard dit que c'est aberrant de devoir mettre la litière pour chat dans les sacs rouges alors que c'est du gravier. **M. le Président** répond que ce n'est pas du gravier, mais des produits synthétiques et qu'on n'a pas le droit de le mettre dans la benne DCMI.

M. Pierre Aviolat dit qu'il a remarqué que dans la benne DCMI il y a de temps en temps des choses qui ne doivent pas y être et trouve qu'il y a deux poids deux mesures si on n'accepte pas la litière pour chat. **M. le Président** répond que ce que l'on peut sortir de la benne, on le sort. D'où l'avantage avec la nouvelle déchetterie, ça sera plus facile pour les surveillants avec toutes les bennes du même côté.

M. André Delabays dit qu'il y a toujours le problème qui se pose lorsque l'herbe grandit à la sortie depuis chez lui, direction Bulle ou Fribourg. L'année passée il a téléphoné aux services de l'Etat qui ont répondu que c'était à la Commune de le faire. Il demande qu'à cette période ça soit fait. **M. le Président** informe que l'année passée on avait écrit au Service des ponts et chaussées et que la réponse était qu'il faut laisser, c'est pour la biodiversité. Et ce n'est pas à la Commune de faucher sur le domaine de l'Etat. **M. Delabays** dit que la sécurité doit passer avant biodiversité. Il en profite pour remercier la Commune pour les panneaux à l'entrée des villages pour les sociétés.

M. Philippe Morard fait un coup de pub pour la société de musique l'Echo du Gibloux qui fête ses 100 ans cette année.

M. le Président remercie chaque participant, il lève l'assemblée à 21h45 et invite tout le monde à partager une agape. Applaudissements de l'assemblée.

* * * * *

Procès-verbal – Assemblée du 28 octobre 2024



Procès-verbal de l'Assemblée Communale extraordinaire de Pont-en-Ogoz du 28 octobre 2024

Présidence : M. Christophe Tornare (Le Président)

Secrétaire : Mme Laurence Rimaz

Scrutateurs : M. Bernard Fragnière (pour la partie avant côté galerie – 70 personnes)
M. Laurent Sauteur (pour la partie milieu côté galerie – 40 personnes)
M. Loïc Fragnière (pour la partie arrière côté galerie – 11 personnes)
M. Philippe Morard (pour la partie avant côté fenêtres – 57 personnes)
Mme Jocelyne Buchs (pour la partie milieu côté fenêtres – 48 personnes)
M. Louis Bertschy (pour la partie arrière côté fenêtres – 44 personnes)

Présents : 7 Conseillers communaux
271 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
10 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 281 participants

Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont

Excusé(e)s : 4 personnes

Tractanda :

1. Investissement 2025 et décision spéciale sur
 - Transformation de l'Auberge St-Pierre, Le Bry CHF 2'900'000.00
2. Nomination d'un membre à la Commission financière
3. Nomination d'un nouvel organe de révision
4. Informations du Conseil communal

M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 20h00.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 42 du 18 octobre 2024, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 4 personnes excusées sont citées. Six scrutateurs sont nommés, il s'agit de **Mme Jocelyne Buchs** et de **MM. Philippe Morard, Bernard Fragnière, Laurent Sauteur, Loïc Fragnière** et **Louis Bertschy**.

Les représentants de la presse et une partie du personnel communal ne peuvent pas voter, soit 10 personnes.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé. Il rappelle que la bienséance est de mise dans les échanges, que les personnes soient pour ou contre le projet.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

M. le Président présente l'ordre du jour et demande aux personnes présentes si elles acceptent l'ordre du jour. Il **est approuvé à l'unanimité**.

Point 1

Investissement 2025 et décision spéciale sur la transformation de l'Auberge St-Pierre, Le Bry CHF 2'900'000.00

M. le Président informe du déroulement de ce point pour l'Auberge du Bry. Il y aura une petite présentation du projet par les architectes, suivi du préavis de la Commission financière, puis on prendra des questions durant une vingtaine de minutes avant de passer au vote que le Conseil communal proposera par bulletin secret. Ce mode de vote devra être validé par le cinquième des personnes présentes, selon l'art. 18 al. 2 de la Loi sur les Communes. Il donne la parole aux architectes.

M. Jean-Pierre Pochon salut les personnes présentes et dit que ça lui fait plaisir de les revoir. Il indique qu'ils feront une présentation rapide. Les plans sont affichés à l'écran et il présente le projet niveau par niveau et

explique les liaisons verticales avec les escaliers et l'ascenseur dans la nouvelle partie, puis **M. Marc-Olivier Seydoux** complète les autres aspects et explique qu'ils ont fait appel à des professionnels comme GastroConsult et ont pris des citoyens pour qu'ils expriment leurs idées pour ce projet. Comme on avait reçu beaucoup de critiques en assemblée si on faisait des appartements si près de la route et au-dessus d'un restaurant, il y a eu une réflexion pour trouver une autre affectation d'où le projet de locaux administratifs. Il explique que ces locaux sont modulables. **M. Pochon** précise que toute la démarche a été faite pour remettre le bâtiment en valeur, car c'est un bâtiment historique et protégé qui mérite qu'on le conserve. La terrasse a été revue et aura une bonne visibilité, avec un coin grill, des WC et une fontaine pour atténuer le bruit de la route.

Après la présentation des plans, **M. Robin Grivel** revient sur l'estimation des coûts affichée à l'écran.

M. le Président dit que les chiffres affichés sont ceux d'une hypothèse pessimiste et avec un emprunt pour la totalité de l'investissement. Il rappelle que pour la HAP, le coût prévu était de 3,5 millions, mais que CHF 500'000.00 ont été financés par la caisse communale. L'emprunt pour les 3 millions arrive à échéance et on doit redemander que 2 millions, car 1 million peut être remboursé. A l'époque, c'était des charges pour la Commune, alors qu'aujourd'hui on arrive à équilibrer le budget de cet investissement avec les recettes des différents loyers. Pour ce cas, ce n'est pas sûr qu'on emprunte la totalité, si les taux montent on pourrait emprunter moins. En comparaison, il dit que depuis le début de la législature, on a dépensé environ 3 millions pour les routes et les études pour mettre un 30 km/heure pour le village de Gumefens. Cela coûte, mais ne rapporte rien.

Puis il indique que pour les indicateurs financiers qui figuraient dans le bulletin communal du printemps, si on prenait la part du service de la dette, on avait 7 % de dette sur le budget total, alors qu'on pouvait aller jusqu'à 15 %. On pourrait ainsi doubler le service de la dette. Comme cette dette est actuellement de 13 millions, on pourrait dès lors endetter la Commune jusqu'à 26 millions. On a une marge de sécurité en en prenant 3 millions. Il rappelle que ce ne sont pas les investissements communaux qui poseraient problème en vue d'une augmentation d'impôts, surtout si on peut avoir des revenus, mais ce sont plutôt les investissements régionaux comme le futur 4^{ème} CO, le centre sportif, les EMS, etc, soit toutes ces charges liées, sur lesquelles la Commune n'a pas de pouvoir.

Il donne la parole à la Commission financière.

M. Frédéric Pochon parle au nom de la Commission financière, laquelle a participé à une séance de présentation avec la Commune le 14 octobre dernier, puis également à la séance d'information citoyenne du 17 octobre. Enfin, la commission financière ayant toutes les informations souhaitées, elle s'est réunie le 25 octobre pour débattre du sujet. D'après les éléments financiers présentés et transmis par la Commune à ladite commission, cet investissement est supportable financièrement pour la Commune de Pont-en-Ogoz. Pour information, il rappelle ici que la mission de la CF n'a pas à juger de la qualité du bien-fondé du projet, mais bien uniquement de l'aspect pécuniaire.

En finalité la Commission financière donne son avis favorable à l'acceptation de cet investissement.

M. le Président le remercie et donne la parole à **Mme Anne-Marie Sciboz** qui est membre de la commission ad hoc pour le projet.

Mme Anne-Marie Sciboz salue l'assemblée et est impressionnée de voir autant de monde. Elle faisait partie du groupe de travail et dit qu'ils étaient tous du même avis sur le projet, mais avec des divergences pour le côté financier. L'Auberge St-Pierre est le seul bâtiment de bien pour Le Bry, qui est un village difficile, car il n'a pas de centre du village comme à Gumefens ou Avry-devant-Pont et qui est traversé par la route cantonale. Elle trouverait dommage qu'on abandonne ce bâtiment. L'Auberge a une bonne visibilité et on pourrait trouver des synergies avec le restaurateur futur et par exemple avec l'Association de l'Île d'Ogoz. GastroConsult a fait une bonne analyse, même si elle n'était pas très optimiste, mais c'était avec l'ancien projet. Pour le restaurant, le caveau et le sous-sol pourraient resservir à nouveau pour un comité ou une fête de famille, également la grande salle du haut qui est très belle, car faire un mariage ou une fête à la HAP n'est pas très glamour. Une telle salle nous manque dans la Commune et il faut d'ailleurs aller loin pour en trouver une. Pour les locaux qui sont prévus à la location, on peut encore décider de les louer et avoir une rentrée d'argent, ou de les garder pour une utilisation communale. Elle encourage à voter oui, elle croit en ce projet et ajoute que les architectes ont des belles idées et on a à présent quelque chose de bien. Pour la terrasse, elle précise que du côté de la maison de la famille Marchon il y aura une paroi qui va protéger du bruit. Elle trouve important d'avoir un lieu de rencontre au Bry, le village s'est bien développé et elle voit régulièrement des gens se promener, mais pour qui il n'y a rien. La seule attraction est la déchetterie.

M. le Président la remercie et passe aux questions.

M. Georges Fragnière met en doute l'aspect du restaurant, par contre il pense que l'aspect financier ne sera pas respecté et il a peur qu'on revienne demander un complément dans une future assemblée. Dans les coûts, est-ce que la toiture sera refaite ? Et la dalle ? Il estime que pour les travaux de préparation on est un peu limite et ne pense pas que dans le prix on arrivera à le faire. Pour la fonctionnalité, il demande qui va utiliser le restaurant quand on voit la pénurie qu'il y a même dans de beaux restaurants. On met en route un restaurant qui devra faire un chiffre d'affaires de CHF 1'400.00 par jour pour vivre. Aujourd'hui le monde des chantiers a bien changé, les gens ne vont plus au restaurant pour manger à midi.

M. Jean-Pierre Pochon lui répond en disant qu'il ne parle que de choses qui ne marchent pas et il aimerait qu'il nous parle de chose qui marche bien, car il y a un certain nombre de restaurants proches qui fonctionnent bien. Pour les coûts, il rappelle que deux bureaux d'architectes ont travaillé sur le projet avant et étaient arrivés aux mêmes conclusions que maintenant. Ils ont travaillé sur la même base en simplifiant le projet pour diminuer les coûts, ils se sont concentrés à chercher des solutions et affirme que les coûts sont bien étudiés. **M. Marc-Olivier Seydoux** complète en disant que le but est de faire un projet humble et proposer une rénovation pour le rendre viable tout en respectant le bâtiment, sans vouloir en faire quelque chose de trop luxueux. Chacun à sa vision des choses et son avis, mais la technique sera gardée en changeant que ce qui est nécessaire.

M. Georges Fragnière demande pour qui sera la location de la salle pour les banquets, si ça sera pour les sociétés du village. **M. le Président** répond qu'aujourd'hui il est difficile de répondre, la rémunération prévue est de CHF 5'000.00. Si la salle est en main communale, un loyer sera effectivement demandé. Si elle est attribuée au restaurateur, c'est lui qui la gèrera. Mais sur le principe elle ne sera pas gratuite.

M. Daniel Savary dit que les coûts qui ont été annoncés sont de CHF 400.00 au m³ pour la partie nouvelle et CHF 800.00 au m³ pour le sous-sol. Il est architecte et a fait le calcul en prenant comme exemple un projet qu'il a réalisé il y a deux ans sur un bâtiment ancien et il arrive à un montant global de CHF 890.00 au m³, ce qui donne un prix global de 3,4 millions y compris les subventions, donc CHF 600'000.00 au-dessus du prix annoncé ce soir. Il a rénové un bâtiment similaire, l'hôtel de la Belle-Croix à Romont, et les prix, même si le projet était humble, n'étaient pas ceux qui sont affichés, alors que le projet a été fait il y a 10 ans. En tant que professionnel comme architecte et comme bistrotier avec ses deux établissements, c'est totalement illusoire. Et faire un chiffre d'affaires de CHF 1'400.00 par jour est très compliqué à réaliser. Il a du souci pour le prochain exploitant. Il ajoute que pour les places de parc il y en a 34 et pas une quarantaine et selon les normes VSS, sur les 34 places il y en a 10 qui ne sont pas réalisables. Pour le Service des biens culturels, rien n'a été approfondi, il ne s'agit ici que d'un avant-projet et beaucoup de choses devront être définies. Comme autre petit détail, selon les normes, il n'y a pas assez de WC. Quant à la grande salle avec ses 96 places, elle ne pourra pas accueillir le dîner des aînés, cette salle est plus petite que celle qui va être démolie et va faire un doublon avec la salle 2015 de la HAP. Il est applaudi. **M. Jean-Pierre Pochon** dit qu'on n'en est pas au stade du projet définitif. Il rappelle qu'ils étaient chargés de développer un scénario pour rendre le projet viable et faisable et c'est ce qu'ils ont fait. Les détails et la série de normes à satisfaire se régleront lors de la demande du permis de construire.

M. Pierre Adrien Aviolat demande quelle est la surface disponible pour l'étage administratif. **M. Marc-Olivier Seydoux** répond environ 135 m²

M. Jean-Jacques Reynaud dit que le projet est magnifique et qu'il était optimiste à la fin de la séance. Mais en voyant les documents sur internet, il est pessimiste. C'est cher payé pour un ancien bâtiment. Il n'y a aucun franc de prévu pour l'amortissement étant donné que le bâtiment fera partie du patrimoine financier. On va donc voter un montant sans amortissement, avec la même dette dans 10,15 ou 20 ans. Les générations futures devront financer ce bâtiment à long terme et il trouve que c'est cher payer pour faire du social. **M. Marc-Olivier Seydoux** répond non pas comme architecte, mais en tant que Conseiller communal et dit qu'un côté pessimiste a été pris pour les calculs. Et bien qu'il n'y ait pas d'obligation d'amortir, on peut quand même le faire pour ne pas avoir de dette sur le long terme.

Mme Denise Pochon dit qu'il s'agit d'un excellent projet, qu'il appartient à tous, et que jusqu'à présent elle n'entend que du négatif, alors que c'est à nous de le faire vivre. Si nos sociétés ont enfin un restaurant pour aller après une représentation ou une répétition boire quelque chose sans qu'on mette déjà les chaises sur les tables pour montrer qu'ils ne sont pas les bienvenus. Qu'est-ce qui se passera si on ne vote pas pour ce projet ? Un privé viendra, achètera le bâtiment et le transformera peut-être en habitation. Il investira peut-être plus que nous et nous on aura perdu quelque chose. C'est à nous de prendre la bonne décision et c'est à nous de faire vivre le bâtiment et d'aller de temps en temps au resto et de se faire plaisir. Elle est applaudie.

M. René Bifrare dit qu'il a eu une discussion avec une personne et ont discuté du restaurant S-Pierre. La personne lui a dit qu'au cas où il était à vendre, elle était vivement intéressée pour en faire un kebab. Il demande si c'est vraiment ça qu'on veut ?

Mme Rose-Marie Bulliard dit que comme ce bâtiment a été acheté, c'est à présent un bien communal. Il ne faut plus aller en arrière, mais de l'avant. Elle habite à côté, elle voit ce beau projet et elle le préfère à deux immeubles devant son nez. Elle est applaudie.

Mme Julia Barras dit que certains restent bloqués sur des éléments qui sont critiquables, un peu comme dans tous les projets. Il y a des éléments architecturaux à revoir, des éléments au niveau des coûts qui ne sont pas assez précis, car impossible à ce stade. Tout ça les auteurs et la Commune sont prêts à l'entendre, mais ce qu'on peut aussi retenir, c'est la capacité d'investissement de la Commune. Si on investit 3 millions pour des routes, est-ce qu'on n'aurait pas la possibilité de placer de l'argent pour le bien commun, pour avoir un endroit pour se réunir, pour manger une glace, en plus une entreprise communale pourrait s'y installer. Dans nos vies, il faut tout le temps payer, les impôts, l'inflation et le coût de la vie, mais là on peut réfléchir en tant qu'entité, avec des motivations qui sont autres et où la motivation première n'est pas que l'argent. Cet endroit pourrait être vivant, pour sortir, pour aller manger, il y a tellement de possibilité que tout le monde pourrait s'y retrouver, il n'y a qu'à voir le nombre de personnes qu'il y a ce soir. Elle est applaudie.

M. Jonathan Morard est totalement d'accord avec ce qui a été dit, que si on va dans l'émotion c'est un joli projet, mais qu'il faut réfléchir aux coûts qui sont derrière et qui ne peuvent pas être balayés. Un autre projet serait possible avec ce bâtiment, mais peut-être pas celui-là. Il est applaudi. **M. le Président** répond qu'en cas de refus,

il n'y aura pas d'autre projet, le bâtiment sera mis en vente et une délégation de compétence pour que le Conseil communal puisse le vendre sera demandée lors de la prochaine assemblée.

M. Yves Savary dit que dans le cadre de son travail, il préavise les permis de construire et énormément de logements. Les logements d'aujourd'hui sont très petits et il se demande comment font les gens pour se réunir. C'est pourquoi pour les anniversaires les gens essaient de trouver des salles ou des buvettes. Il a lui-même cherché une salle pour l'anniversaire de sa fille et a pu louer la salle bourgeoise à Riaz, alors qu'à Riaz il y a la salle paroissiale, la salle polyvalente et la salle des combles. Elles étaient toutes occupées ce qui prouve qu'il y a une demande au niveau des salles et c'est un atout non négligeable sur ce projet. L'implantation du bâtiment se situe sur axe très fréquenté, avec arrêt de bus, avec un attrait touristique avec le lac de la Gruyère, il y a le port qui peut aussi offrir des attractions. Comme c'est la mode dans les entreprises de faire des journées « au vert », là il pourrait y avoir une séance dans la salle des combles, puis le repas au restaurant ou sur la terrasse et faire une balade au bord du lac. Il est applaudi.

M. Anne-Marie Sciboz remercie **M. Savary**, car il faut garder à l'esprit qu'il peut y avoir une synergie avec l'île d'Ogoz, si le restaurateur est intelligent. Actuellement quand ils ont des groupes pour des sorties, ils doivent envoyer les gens manger ailleurs. Quant aux coûts, elle trouve triste de démolir le projet des architectes qui ont bien bossés pour ce beau projet.

M. le Président ne prend plus d'autres questions et propose de passer au vote par bulletin secret. Il demande aux personnes qui souhaitent le vote par bulletin secret de s'exprimer par main levée. Une nette majorité lève la main, le compte des voix n'est dès lors pas nécessaire, sachant qu'il fallait 54 voix pour que le cinquième des votants soit atteint.

Résultat du vote : Le vote par bulletin secret est accepté à la majorité

M. le Président demande aux six scrutateurs de venir devant. Le nombre de bulletins est compté et distribué à chaque participant ayant le droit de vote. Il rappelle que les gens peuvent voter « oui », « non » et indique que les bulletins blancs ou avec autre chose dessus ne seront pas valables. Il y a quatre urnes à disposition et les scrutateurs passent chez chacun pour récupérer les bulletins. Le dépouillement se fait dans le garage en compagnie de la Secrétaire communale.

Après le dépouillement, M. le Président lit les résultats :

- nombre de citoyens présents au moment du vote : 271
- nombre de bulletins de vote distribués : 271
- nombre de bulletins de vote rentrés : 271
- nombre de bulletins de vote nuls : 0
- nombre de bulletins de vote blancs : 4
- nombre de bulletins de vote énonçant «oui» : 95
- nombre de bulletins de vote énonçant «non» : 172

M. le Président annonce que le projet est donc refusé.

Résultat du vote : L'investissement de CHF 2'900'000.00 est refusé à la majorité

M. le Président dit que ça a été un long processus, mais prend acte de cette décision. Il demande que ceux qui ont travaillé sur le projet, notamment les architectes, les membres de la commission et autres soient applaudis. La démocratie a parlé et une délégation de compétence sera demandée à la prochaine assemblée communale pour la vente du bâtiment, comme annoncé.

Point 2

Nomination d'un membre à la Commission financière

M. le Président dit que suite au décès de M. François Barras, il manque un membre à la Commission financière, Celle-ci a fait des démarches pour trouver un membre et il passe la parole à **M. Frédéric Pochon**.

*Suite au décès de notre cher membre, M. François Barras, qui a œuvré au sein de la CF depuis plus d'une décennie, 4 personnes ont été contactées par la CF. 2 personnes ont refusé et 1 personne va quitter prochainement la Commune. 1 personne a acceptée, il s'agit de **M. Guillaume Manchelle**, né en 1972 et habitant notre Commune depuis 2007. Il est directeur chez Syngenta Group et parle 5 langues.*

La CF vous propose donc d'élire M. Guillaume Manchelle.

M. le Président le remercie et demande si quelqu'un d'autre veut se présenter à la Commission financière.

M. Philippe Morard propose la candidature de **M. Jacques Fragnière**. Il est né dans la Commune, a fait ses écoles ici et habite à Gumefens, il a une fonction dirigeante dans une entreprise de la région, l'entreprise de génie civil Brodard à La Roche. Il est père de trois enfants et il a tous les atouts pour accompagner cette Commission

financière. Il pourra nous apporter de bons arguments lorsqu'il s'agira de prendre de décision. **M. Fragnière** se lève.

M. le Président demande s'il y a une autre candidature. Comme ce n'est pas le cas, il demande aux scrutateurs de revenir. Le nombre de bulletin est compté et distribué à chaque participant ayant le droit de vote. Certaines personnes ont déjà quitté la salle. Il propose de voter « 1. Guillaume Manchelle » ou « 2. Jacques Fragnière ». Les bulletins sont récupérés dans les quatre urnes à disposition et le dépouillement se fait à nouveau dans le garage en compagnie de la Secrétaire communale.

Après le dépouillement, M. le Président lit les résultats :

- nombre de citoyens présents au moment du vote : 249 (une partie est déjà partie)
- nombre de bulletins de vote distribués : 249
- nombre de bulletins de vote rentrés : 249
- nombre de bulletins de vote nuls : 2
- nombre de bulletins de vote blancs : 3
- nombre de bulletins de vote pour M. Guillaume Manchelle : 41
- nombre de bulletins de vote pour M. Jacques Fragnière : 204

M. le Président annonce que M. Jacques Fragnière est élu à la Commission financière. Il est applaudi et félicité.

M. Jacques Fragnière est élu à la Commission financière à la majorité

Point 3

Nomination d'un nouvel organe de révision

M. le Président explique qu'un nouvel organe de révision doit être nommé. Il fonctionne durant 3 ans et le mandat peut être renouvelé une fois. Il donne la parole à **M. Frédéric Pochon**.

Le mandat de la Fiduciaire CORE arrivant à échéance, un nouvel organe de révision doit être nommé pour la période 2025/2027. La CF a demandé 5 offres auprès de différents prestataires habilités à la révision de communes. Elle a reçu 3 réponses (1 négative / 2 positives) et 2 autres n'ont pas répondu. Les 2 fiduciaires intéressées sont BDO et La Fiduciaire Ruffieux SA à Bulle. La qualité du travail des 2 prestataires étant égale, l'aspect de proximité a été privilégié. Notre préférence va pour la Fiduciaire Ruffieux.

La CF vous propose donc de nommer la Fiduciaire Ruffieux à Bulle

M. le Président remercie **M. Pochon** et demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, il demande aux personnes qui acceptent la nomination de la Fiduciaire Ruffieux SA comme organe de révision de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : La Fiduciaire Ruffieux SA est nommée à l'unanimité

Point 4

Informations du Conseil communal

M. le Président informe que la prochaine assemblée des budgets aura lieu le jeudi 12 décembre 2024. Il informe également que cette année il n'y aura pas de marché de Noël, personne n'a pris l'initiative de l'organiser. Il a bon espoir qu'il y en ait un en 2025. Il n'y a pas de divers prévus, mais propose quand même aux gens de s'exprimer.

M. Georges Morard dit avoir envoyé un courrier au Conseil communal concernant la modification de la déchetterie. Avant presque tout était de plain-pied, alors que maintenant il faut gravir environ 10 marches pour chaque déchet. Nous sommes en 2024 et chaque modification d'un lieu public doit tenir compte des personnes à mobilité réduite et des personnes âgées. Il espère que le Conseil communal va entreprendre rapidement des améliorations d'accessibilité. **M. le Président** répond que sa demande a déjà été traitée par le Conseil communal et qu'une réponse va lui parvenir. Il dit qu'il y a des auxiliaires de déchetterie qui sont présents à chaque période d'ouverture et qui sont à disposition pour aider, notamment à porter les choses. Il ne faut pas hésiter à faire appel à eux. D'ailleurs, il n'y a que la benne de papier et de verre qui ne sont pas accessibles de plain pied. Le principe de la déchetterie ne va pas être modifié et est similaire à celui de beaucoup de communes. Avoir des accès à plain-pied voudrait dire qu'il faudrait « enfoncer » les bennes, ce qui représenterait un gros investissement et installer des récupérateurs pour l'eau. Cela serait coûteux et compliqué. De plus, si un jour on va vers une déchetterie intercommunale, ça serait des investissements pour rien. Il répète de faire appel aux auxiliaires présents.

Comme il n'y a pas d'autre question ou remarque, **M. le Président** remercie l'assemblée pour la participation nombreuse et remercie pour le temps d'attente. Il souhaite une bonne soirée à chacun et invite tout le monde à une verrée. Applaudissements de l'assemblée.

Commentaires Budget 2025 – Compte de résultats

Les commentaires suivants, classés par chapitre, ont pour but d'expliquer les différences les plus importantes par rapport au budget 2024, et de donner quelques chiffres à titre d'information.

Le budget 2025 se solde par un déficit de Fr. 363'017.93

(A titre d'information, le budget 2024 se soldait par un déficit de Fr. 358'200.04)

Les chiffres suivants sont arrondis au millier de francs.

Total des charges réelles (imp. int. déduites) pour 2025 : Fr. 10'119'000.- (en augm. de Fr. 690'000.-)
Total des revenus réels (imp. internes déduites) pour 2025 : Fr. 9'756'000.- (en augm. de Fr. 685'000.-)

Le total des revenus moins les charges nous donne le déficit pour 2025, soit Fr. 363'000.-. Le total des charges par habitant pour 2025 est de Fr. 5'014.- pour 2018 habitants au 29.10.2024. Il s'agit d'une augmentation de 235.- par habitant en comparaison du budget 2024.

Détail des charges :	Communales	Fr. 5'199'000.- soit environ 51.38%
	Cantoniales	Fr. 2'949'000.- soit environ 29.14%
	Associations de communes	Fr. 1'971'000.- soit environ 19.48%

Pour le budget 2025, nous constatons une augmentation significative des charges liées pour notre commune. Notre commune à une évolution démographique similaire au canton de Fribourg et inférieur au reste de la Gruyère. Les clés de répartitions dans les associations de communes et les participations aux dépenses cantonales sont calculées en grande partie avec la population légale. Pour l'année 2025, c'est la population légale au 31.12.2023 qui est prise en considération dans les pots communs.

Population légale	Pont-en-Ogoz	La Gruyère	Canton de Fribourg
Habitants 31.12.2023	2013	61'421	341'207
Habitants 31.12.2022	1973	59'762	334'286
Hausse en %	2.03	2.77	2.07

Le déficit prévu pour 2025 est similaire à celui de 2024, en raison de l'augmentation des impôts encaissés. Le budget 2025 adopte une approche prudente concernant les impôts encaissés, tout en prévoyant les dépenses communales avec une certaine marge. Cette stratégie contribue aux bons résultats des comptes de ces dernières années

Les plus grosses augmentations dans les pots communs sont les suivantes :

Association du CO de la Gruyère :	Fr. 57'000.-	+7.53%
Ecoles, institutions spécialisées, handicapées :	Fr. 22'000.-	+8.71%
EMS du district de la Gruyère :	Fr. 34'000.-	+15.87%
Soins ambulatoires :	Fr. 52'000.-	+12.83%
Service social la Gruyère :	Fr. 41'000.-	+15.33%
Participation pour personnes handicapées et inadaptées :	Fr. 26'000.-	+4.75%
Association Régionale la Gruyère (ARG) :	Fr. 12'000.-	+27.77%

Chapitre 0 : Administration générale

Traitements et jetons du Conseil communal	Fr. 150'000.- (en dim. de 10'000.-)
Traitement personnel administratif (5.7 équiv. plein temps)	Fr. 545'000.- (en augm. de 60'000.- et 0.4 EPT)

Chapitre 1 : Ordre public

Service curatelle – rive gauche + Sionge	Fr. 73'000.- (en augm. de 7'000.-)
Participation au centre de Secours	Fr. 112'000.-
Taxe d'exemption du service pompier	Fr. 81'000.- encaissée par la Commune

Chapitre 2 : Enseignement et formation

Frais de transports scolaires par les TPF	Fr. 230'000.- (en augm. de Fr. 20'000.-)
Participation aux dépenses cantonales prim. et enf.	Fr. 831'000.- (en augm. de Fr. 18'000.-)
Participation à l'école secondaire	Fr. 745'000.- (en augm. de Fr. 52'000.-)
Participation à l'école secondaire intérêts/amortissement	Fr. 65'000.- (en augm. de Fr. 5'000.-)
Participation aux dépenses du conservatoire	Fr. 56'000.- (en augm. de Fr. 7'000.-)
Entretien bâtiments et équipements 3 sites	Fr. 83'000.- (en dim. de Fr. 50'000.-)
Traitement personnel de conciergerie 3 sites + AES	Fr. 57'000.-
Traitement personnel AES	Fr. 98'000.-
Ecoles spécialisées	Fr. 389'000.- (en augm. de Fr. 27'000.-)
Bourses d'apprentissages et d'études	Fr. 25'000.-

Chapitre 3 : Culte, Culture et Loisirs

Participation « Option Gruyère »	Fr. 21'000.- (en augm. de Fr. 1'000.-)
Dons aux sociétés à but culturel et divers	Fr. 26'000.-
Dons aux sociétés sportives	Fr. 27'000.-
Contribution AISG Régionalisation des sports	Fr. 38'000.- (en dim. de Fr. 2'000.-)
Traitement du personnel d'entretien HAP	Fr. 22'000.- (en augm. de Fr. 2'000.-)
Entretien et réparation de la HAP	Fr. 30'000.- (en dim. de Fr. 3'000.-)

Chapitre 4 : Santé

Participation homes médicalisés	Fr. 583'000.- (en augm. de 34'000.-)
Participation soins ambulatoires	Fr. 462'000.- (en augm. de 52'000.-)

Chapitre 5 : Affaires Sociales

Subside aux crèches, accueil familial jour et écoles mat.	Fr. 44'000.- (en augm. de Fr. 13'000.-)
Participation au service social la Gruyère	Fr. 307'000.- (en augm. de Fr. 41'000.-)
Participation pour personnes handicapées et inadaptées	Fr. 590'000.- (en augm. de Fr. 26'000.-)
Contribution au Fond cantonal de l'emploi	Fr. 37'000.- (en augm. De Fr. 1'000.-)

Chapitre 6 : Routes communales, Génie Civil

Traitement du personnel édilitaire, 2.4 EPT	Fr. 210'000.- (en augm. de 30'000.- et 0.4 EPT)
Entretien des routes et collecteurs eau de pluie	Fr. 65'000.- (en augm. de Fr. 10'000.-)
Déblaiement hivernal et service hivernal par des tiers	Fr. 80'000.-
Participation aux dépenses relatives au trafic régional	Fr. 114'000.- (en augm. de Fr. 12'000.-)

Chapitre 7 : Protection et aménagement de l'environnement

Achat d'eau	Fr. 30'000.- (comptes 2023 Fr. 33'000.-)
Participation à l'ACAPE	Fr. 45'000.- (comptes 2023 Fr. 57'000.-)
Prestations du fontainier	Fr. 51'000.- (en dim. de Fr. 13'000.-)
Entretien du réseau d'eau	Fr. 100'000.- (en dim. de Fr. 10'000.-)
Vente d'eau	Fr. 220'000.- (comptes 2023 Fr. 222'000.-)
Location des compteurs et abonnements	Fr. 150'000.- (comptes 2023 Fr. 103'000.-)
Entretien des infrastructures eaux usées	Fr. 150'000.- (comptes 2023 Fr. 94'000.-)
	<i>Nouveau règlement sur l'eau potable</i>
	<i>Travaux de teintage et de curage</i>
Participation à la STEP	Fr. 193'000.- (en dim. de Fr. 5'000.-)
Taxes d'utilisation et d'exploitation épuration	Fr. 350'000.- (comptes 2023 Fr. 374'000.-)
Salaires surveillants déchetterie	Fr. 30'000.- (en augm. de 5'000.-)
Frais de ramassage des déchets	Fr. 190'000.- (comptes 2023 Fr. 187'000.-)
Frais de location de conteneurs	Fr. 18'000.-
Taxes de base des déchets encaissées	Fr. 102'000.-
Travaux de conservation des ouvrages d'endiguements	Fr. 10'000.- (en dim. de Fr. 5'000.-)
Entretien cimetière	Fr. 15'000.-
Honoraires aménagement du territoire	Fr. 50'000.- (en dim. de Fr. 10'000.-)
	<i>Etudes aménagement rives du lac et ports</i>
Autorisations de construire et de démolir (Prod. encaissés)	Fr. 35'000.- (comptes 2023 Fr. 39'000.-)

Chapitre 8 : Economie

Entretien des routes forestières	Fr. 16'000.- (en augm. de Fr. 6'000.-)
Entretien des sites publics	Fr. 20'000.- (en augm. de Fr. 15'000.-)
Frais parking des rives du lac	Fr. 40'000.- (comptes 2023 Fr. 37'000.-)
Participation à Gruyère Tourisme	Fr. 15'000.- (en augm. de Fr. 1'000.-)
Contribution ARG	Fr. 55'000.- (en augm. de Fr. 12'000.-)

Chapitre 9 : Finances et Impôts

Revenu des impôts personnes physiques	Fr. 5'377'000.- (2023 Fr. 4'909'000.-)
Revenu des impôts personnes morales	Fr. 250'000.- (comptes 2023 Fr. 279'000.-)
Les impôts irréguliers budgétisés à env. 50% représentent	Fr. 450'000.- (comptes 2023 Fr. 782'000.-)
Contribution Immobilière	Fr. 620'000.- (comptes 2023 Fr. 626'000.-)
Péréquation financière	Fr. 68'000.- (comptes 2023 Fr. 137'000.-)
La charge annuelle d'intérêts des dettes est estimée à	Fr. 102'000.- (comptes 2023 Fr. 82'000.-)
Immeuble la Cornache Avry, le résultat prévu est de	Fr. -3'000.- (comptes 2023 Fr. +27'000.-)
Immeuble partie en location, administration	Fr. 38'000.-
Entretien chalet d'alpage Gumefens	Fr. 18'000.-
Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA	Fr. 597'000.-

Budget 2025 – compte de résultats

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	1 214 472.73	46 380.00	1 341 476.74	266 880.00
01	Législatif et exécutif	192 700.00	0.00	199 000.00	0.00
011	Législatif	21 700.00	0.00	18 200.00	0.00
012	Exécutif	171 000.00	0.00	180 800.00	0.00
02	Services généraux	1 021 772.73	46 380.00	1 142 476.74	266 880.00
021	Administration des finances et des contributions	217 820.00	29 000.00	182 440.00	29 000.00
022	Service généraux, autres	619 139.00	10 500.00	597 103.50	10 500.00
029	Immeubles administratifs	184 813.73	6 880.00	362 933.24	227 380.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	203 473.58	82 512.37	197 981.88	82 672.38
14	Questions juridiques	75 605.46	0.00	65 789.31	0.00
140	Questions juridiques	75 605.46	0.00	65 789.31	0.00
15	Service du feu	112 411.00	81 000.00	117 291.80	81 000.00
150	Service du feu	112 411.00	81 000.00	117 291.80	81 000.00
16	Défense	15 457.12	1 512.37	14 900.77	1 672.38
161	Défense militaire	8 787.72	1 512.37	8 787.72	1 672.38
162	Défense civile	6 669.40	0.00	6 113.05	0.00
2	FORMATION	3 148 769.97	271 181.21	3 042 287.98	237 281.21
21	Scolarité obligatoire	2 712 774.92	271 181.21	2 633 633.18	237 281.21
211	Ecole enfantine	165 169.90	0.00	166 310.20	0.00
212	Ecole primaire	1 012 792.05	8 000.00	970 218.55	8 000.00
213	Ecole du cycle d'orientation	809 594.00	0.00	752 914.00	0.00
214	Ecoles de musique	56 400.15	0.00	48 669.90	0.00
217	Bâtiments scolaires	485 218.82	111 081.21	511 448.53	87 181.21
218	Accueil extra-scolaire (AES)	179 600.00	152 100.00	180 072.00	142 100.00
219	Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	4 000.00	0.00	4 000.00	0.00
22	Ecoles spécialisées	388 995.05	0.00	361 654.80	0.00
220	Ecoles spécialisées	388 995.05	0.00	361 654.80	0.00
23	Formation professionnelle initiale	47 000.00	0.00	47 000.00	0.00
230	Formation professionnelle initiale	47 000.00	0.00	47 000.00	0.00
3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	363 166.67	18 395.98	371 225.25	18 395.98
31	Héritage culturel	4 657.20	0.00	4 257.20	0.00
312	Conservation des monuments historiques et protection du	4 657.20	0.00	4 257.20	0.00
32	Culture, autres	47 218.12	0.00	46 108.00	0.00
329	Culture, non mentionné ailleurs	47 218.12	0.00	46 108.00	0.00
34	Sport et loisirs	311 291.35	18 395.98	320 860.05	18 395.98
341	Sport	309 291.35	18 395.98	318 860.05	18 395.98
342	Loisirs	2 000.00	0.00	2 000.00	0.00
4	SANTÉ	1 115 150.40	5 000.00	1 025 043.65	5 000.00
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	591 234.75	0.00	557 147.95	0.00
411	Hôpitaux	8 260.15	0.00	8 169.95	0.00
412	Établissements médico-sociaux et foyers pour personnes	582 974.60	0.00	548 978.00	0.00
42	Soins ambulatoires	487 841.65	0.00	438 177.90	0.00
421	Soins ambulatoires	462 111.00	0.00	409 569.40	0.00
422	Service de sauvetage	25 730.65	0.00	28 608.50	0.00
43	Prévention	10 800.00	5 000.00	9 300.00	5 000.00
433	Service médical des écoles	10 500.00	5 000.00	9 000.00	5 000.00
434	Contrôle des denrées alimentaires	300.00	0.00	300.00	0.00
49	Santé publique, non mentionné ailleurs	25 274.00	0.00	20 417.80	0.00
490	Santé publique, non mentionné ailleurs	25 274.00	0.00	20 417.80	0.00

Budget 2025 – compte de résultats

5	PRÉVOYANCE SOCIALE	1 040 936.50	1 700.00	958 186.05	1 700.00
52	Invalidité	590 474.45	0.00	563 691.35	0.00
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	590 474.45	0.00	563 691.35	0.00
53	Vieillesse et survivants	4 000.00	1 700.00	4 000.00	1 700.00
531	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	4 000.00	1 700.00	4 000.00	1 700.00
54	Famille et jeunesse	69 421.00	0.00	57 653.00	0.00
541	Allocations familiales (AF)	11 946.80	0.00	12 187.90	0.00
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	13 274.20	0.00	14 165.10	0.00
545	Prestations aux familles	44 200.00	0.00	31 300.00	0.00
55	Chômage	37 240.50	0.00	36 093.50	0.00
559	Chômage non mentionné ailleurs	37 240.50	0.00	36 093.50	0.00
57	Aide sociale et domaine de l'asile	339 800.55	0.00	296 748.20	0.00
572	Aide matérielle	311 195.60	0.00	270 268.50	0.00
579	Assistance, non mentionnée ailleurs	28 604.95	0.00	26 479.70	0.00
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	840 731.04	51 722.93	748 711.26	48 847.93
61	Circulation routière	707 483.04	50 722.93	630 758.26	48 847.93
615	Routes communales	707 483.04	50 722.93	630 758.26	48 847.93
62	Transports publics	133 248.00	1 000.00	117 953.00	0.00
621	Infrastructures de transports publics	18 144.00	0.00	16 210.00	0.00
622	Trafic régional et agglomération	114 104.00	0.00	101 743.00	0.00
629	Transports publics, non mentionné ailleurs	1 000.00	1 000.00	0.00	0.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET	1 564 632.08	1 380 837.81	1 378 403.46	1 178 238.06
71	Approvisionnement en eau	461 703.03	461 703.03	474 372.88	474 372.88
710	Approvisionnement en eau	461 703.03	461 703.03	474 372.88	474 372.88
72	Traitement des eaux usées	666 520.24	666 520.24	468 250.64	468 250.64
720	Traitement des eaux usées	666 520.24	666 520.24	468 250.64	468 250.64
73	Gestion des déchets	284 025.17	206 500.00	272 992.67	199 500.00
730	Gestion des déchets	284 025.17	206 500.00	272 992.67	199 500.00
74	Aménagements	27 784.62	11 114.54	32 784.62	11 114.54
741	Corrections de cours d'eau, endiguements	27 784.62	11 114.54	32 784.62	11 114.54
75	Protection des espèces et du paysage	5 500.00	0.00	5 500.00	0.00
750	Protection de la nature	5 500.00	0.00	5 500.00	0.00
77	Protection de l'environnement, autres	24 514.62	0.00	19 467.05	0.00
771	Cimetière	24 514.62	0.00	19 467.05	0.00
79	Aménagement du territoire	94 584.40	35 000.00	105 035.60	25 000.00
790	Aménagement du territoire	94 584.40	35 000.00	105 035.60	25 000.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	219 600.72	25 500.00	182 015.73	40 300.00
81	Agriculture	700.00	0.00	700.00	0.00
811	Administration, exécution et contrôle	500.00	0.00	500.00	0.00
812	Améliorations structurelles	200.00	0.00	200.00	0.00
82	Sylviculture	20 700.00	500.00	17 700.00	300.00
820	Sylviculture	20 700.00	500.00	17 700.00	300.00
84	Tourisme	198 200.72	25 000.00	163 615.73	40 000.00
840	Tourisme	198 200.72	25 000.00	163 615.73	40 000.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	552 190.08	8 016 875.54	336 038.37	7 343 854.77
91	Impôts	45 000.00	6 738 915.00	43 000.00	6 217 203.00
910	Impôts	45 000.00	6 738 915.00	43 000.00	6 217 203.00
93	Péréquation financière intercommunale	12 954.00	81 401.00	0.00	147 552.00
930	Péréquation financière intercommunale	12 954.00	81 401.00	0.00	147 552.00
95	Part aux recettes sans affectation, autres	4 000.00	157 246.77	0.00	150 048.00
950	Part aux recettes sans affectation, autres	4 000.00	157 246.77	0.00	150 048.00
96	Administration de la fortune et de la dette	450 236.08	441 631.00	253 038.37	232 070.00
961	Intérêts	101 744.08	69 931.00	96 995.87	75 870.00
963	Immeubles du patrimoine financier	348 492.00	371 700.00	156 042.50	156 200.00
97	Redistributions	0.00	700.00	0.00	0.00
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2	0.00	700.00	0.00	0.00
99	Postes non ventilables	40 000.00	596 981.77	40 000.00	596 981.77
990	Postes non ventilables	40 000.00	596 981.77	40 000.00	596 981.77

Budget 2025 – compte de résultats - récapitulation

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	1 214 472.73	46 380.00	1 341 476.74	266 880.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	203 473.58	82 512.37	197 981.88	82 672.38
2	FORMATION	3 148 769.97	271 181.21	3 042 287.98	237 281.21
3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	363 166.67	18 395.98	371 225.25	18 395.98
4	SANTÉ	1 115 150.40	5 000.00	1 025 043.65	5 000.00
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	1 040 936.50	1 700.00	958 186.05	1 700.00
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	840 731.04	51 722.93	748 711.26	48 847.93
7	PROT. ENVIRONNEMENT ET AMEN. DU TERRITOIRE	1 564 632.08	1 380 837.81	1 378 403.46	1 178 238.06
8	ECONOMIE PUBLIQUE	219 600.72	25 500.00	182 015.73	40 300.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	552 190.08	8 016 875.54	336 038.37	7 343 854.77
	TOTALISATION	10 263 123.77	9 900 105.84	9 581 370.37	9 223 170.33
	Résultat		363 017.93		358 200.04

Budget 2025 - Investissements

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	0.00	0.00	300 000.00	0.00
02	Services généraux	0.00	0.00	300 000.00	0.00
029	Immeubles administratifs	0.00	0.00	300 000.00	0.00
0290	Immeubles administratifs	0.00	0.00	235 000.00	0.00
0290.5040.02	2ème compl. aménagement administration communale	0.00	0.00	50 000.00	0.00
0290.5040.04	Aménagement ancienne admin. communale	0.00	0.00	185 000.00	0.00
0291	Immeuble communal Avry	0.00	0.00	60 000.00	0.00
0291.5040.02	Installation panneaux solaires imm. Avry	0.00	0.00	60 000.00	0.00
0294	Auberge St-Pierre Le Bry	0.00	0.00	5 000.00	0.00
0294.5040.01	Etude pour rénovation Auberge St-Pierre Le Bry	0.00	0.00	5 000.00	0.00
2	FORMATION	60 000.00	0.00	80 000.00	0.00
21	Scolarité obligatoire	60 000.00	0.00	80 000.00	0.00
217	Bâtiments scolaires	60 000.00	0.00	80 000.00	0.00
2171	Bâtiment scolaire Avry	60 000.00	0.00	0.00	0.00
2171.5040.03	Rempl. des luminaires de l'école d'Avry-dt-Pont	60 000.00	0.00	0.00	0.00
2172	Bâtiment scolaire Gumefens	0.00	0.00	80 000.00	0.00
2172.5040.04	Rempl. luminaires école Gumefens	0.00	0.00	80 000.00	0.00
3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	50 000.00	0.00	100 000.00	0.00
34	Sport et loisirs	50 000.00	0.00	100 000.00	0.00
341	Sport	0.00	0.00	50 000.00	0.00
3410	Sport	0.00	0.00	50 000.00	0.00
3410.5620.00	Subv. d'invest. pour barrières FC Gumefens/Sorens	0.00	0.00	50 000.00	0.00
342	Loisirs	50 000.00	0.00	50 000.00	0.00
3420	Loisirs	50 000.00	0.00	50 000.00	0.00
3420.5650.00	Subvention d'investissement Port en Redon	50 000.00	0.00	50 000.00	0.00
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	5 260 000.00	0.00	4 880 000.00	750 000.00
61	Circulation routière	5 260 000.00	0.00	4 880 000.00	750 000.00
615	Routes communales	5 260 000.00	0.00	4 880 000.00	750 000.00
6150	Routes communales	5 260 000.00	0.00	4 880 000.00	750 000.00
6150.5010.06	Rénovation routes et trottoirs 2019 (trottoir Le Bry)	290 000.00	0.00	290 000.00	0.00
6150.5010.07	Réfection rte de l'Abranna, Le Bry - 2020	120 000.00	0.00	590 000.00	0.00
6150.5010.11	Réalis. modér. trafic Gumefens-Avry 1ère partie	440 000.00	0.00	500 000.00	0.00
6150.5010.15	Rénovation routes AF 2023	430 000.00	0.00	300 000.00	0.00
6150.5010.16	Réfection route de La Cantine - secteur Avry	770 000.00	0.00	780 000.00	0.00
6150.5010.17	Réalis. trottoir rte d'Avry-Gumefens 1ère partie	460 000.00	0.00	500 000.00	0.00
6150.5010.18	Réalis. trottoir rte d'Avry-Gumefens - 2e partie	450 000.00	0.00	450 000.00	0.00
6150.5010.19	Aménag. centre village Gumefens - secteur école 30km/h	620 000.00	0.00	620 000.00	0.00
6150.5010.20	Rénovation routes AF 2024	600 000.00	0.00	600 000.00	0.00

6150.5010.21	Réfection route forestière La Biola-Gumefens	0.00	0.00	250 000.00	0.00
6150.5010.23	Sécurisation traversée de Gumefens - T3 - étude et	970 000.00	0.00	0.00	0.00
6150.5060.02	Achat nouveau tracteur édilitaire	110 000.00	0.00	0.00	0.00
6150.6310.00	Subvention d'investissement du Canton	0.00	0.00	0.00	200 000.00
6150.6310.01	Subvention d'investissement du Canton 2023	0.00	0.00	0.00	200 000.00
6150.6310.02	Subvention d'investissement du Canton 2024	0.00	0.00	0.00	200 000.00
6150.6310.50	Subvention d'investissem. du Canton route forestière	0.00	0.00	0.00	150 000.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET	3 261 000.00	65 000.00	1 680 000.00	40 000.00
71	Approvisionnement en eau	1 500 000.00	20 000.00	960 000.00	20 000.00
710	Approvisionnement en eau	1 500 000.00	20 000.00	960 000.00	20 000.00
7101	Approvisionnement communal en eau	1 500 000.00	20 000.00	960 000.00	20 000.00
7101.5031.23	Bouclage réseau d'eau, secteur ancienne Cigogne Gumefens	350 000.00	0.00	400 000.00	0.00
7101.5031.24	Installation nouveau système de gestion du réseau d'eau	0.00	0.00	80 000.00	0.00
7101.5031.25	En Trémaule, rempl. conduite d'eau 1ère et 2e partie	50 000.00	0.00	480 000.00	0.00
7101.5031.28	Remplacement conduite d'eau - En Trémaule - étape 1	300 000.00	0.00	0.00	0.00
7101.5031.29	Remplacement conduite d'eau - Sur Charmont	800 000.00	0.00	0.00	0.00
7101.6370.00	Taxes de raccordements ménages privés	0.00	20 000.00	0.00	20 000.00
72	Traitement des eaux usées	1 070 000.00	20 000.00	560 000.00	20 000.00
720	Traitement des eaux usées	1 070 000.00	20 000.00	560 000.00	20 000.00
7201	Traitement communal des eaux usées	1 070 000.00	20 000.00	560 000.00	20 000.00
7201.5032.05	Mise en séparatif "Le Pavillon"	150 000.00	0.00	150 000.00	0.00
7201.5032.13	La Trotse, eaux de ruissellement	410 000.00	0.00	410 000.00	0.00
7201.5032.16	Epuraton - mise en séparatif - Ecole de Gumefens	350 000.00	0.00	0.00	0.00
7201.5032.17	Epuraton - mise en séparatif - Le Pavillon	160 000.00	0.00	0.00	0.00
7201.6350.00	Taxes de raccordements ménages privés	0.00	20 000.00	0.00	20 000.00
73	Gestion des déchets	180 000.00	0.00	0.00	0.00
730	Gestion des déchets	180 000.00	0.00	0.00	0.00
7301	Gestion communale des déchets	180 000.00	0.00	0.00	0.00
7301.5033.05	Déchetterie - réalisation d'un couvert	180 000.00	0.00	0.00	0.00
74	Aménagements	360 000.00	25 000.00	0.00	0.00
741	Corrections de cours d'eau, endiguements	360 000.00	25 000.00	0.00	0.00
7410	Corrections de cours d'eau, endiguements	360 000.00	25 000.00	0.00	0.00
7410.5020.01	Endiguement - ruisseau La Moranda	360 000.00	0.00	0.00	0.00
7410.6310.01	Subvention Ruisseau Moranda Gumefens	0.00	25 000.00	0.00	0.00
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	80 000.00	0.00	50 000.00	0.00
769	Autre lutte contre la pollution de l'environnement	80 000.00	0.00	50 000.00	0.00
7690	Assainissement de sites pollués	80 000.00	0.00	50 000.00	0.00
7690.5670.01	Subventions d'investissements aux ménages 2024	40 000.00	0.00	50 000.00	0.00
7690.5670.02	Subventions d'investissements aux ménages 2025	40 000.00	0.00	0.00	0.00
79	Aménagement du territoire	71 000.00	0.00	110 000.00	0.00
790	Aménagement du territoire	71 000.00	0.00	110 000.00	0.00
7900	Aménagement du territoire	71 000.00	0.00	110 000.00	0.00
7900.5090.03	3ème complément révision PAL	0.00	0.00	10 000.00	0.00
7900.5090.04	Etude aménag. rives du lac et ports	49 000.00	0.00	50 000.00	0.00
7900.5090.05	4ème complément révision PAL	22 000.00	0.00	50 000.00	0.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	4 000.00	0.00	20 000.00	0.00
84	Tourisme	4 000.00	0.00	20 000.00	0.00
840	Tourisme	4 000.00	0.00	20 000.00	0.00
8400	Tourisme communal	4 000.00	0.00	20 000.00	0.00
8400.5010.00	Aménagement place de la Chapellenie Avry	4 000.00	0.00	20 000.00	0.00
Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	0.00	0.00	300 000.00	0.00
2	FORMATION	60 000.00	0.00	80 000.00	0.00
3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	50 000.00	0.00	100 000.00	0.00
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	5 260 000.00	0.00	4 880 000.00	750 000.00
7	PROT. ENVIRONNEMENT ET AMEN. DU TERRITOIRE	3 261 000.00	65 000.00	1 680 000.00	40 000.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	4 000.00	0.00	20 000.00	0.00
	TOTALISATION	8 635 000.00	65 000.00	7 060 000.00	790 000.00
	Résultat		8 570 000.00		6 270 000.00
Y compris reports des années précédentes de CHF 5'305'000.00					

Approbation du règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables

En décembre 2022, l'Assemblée communale a adopté un règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables, valable pour une durée de 2 ans dès son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil communal tire un bilan positif de la mise en œuvre de ce règlement, lequel a permis de verser des subventions aux citoyens par exemple pour la pose de panneaux solaires, le changement de systèmes de chauffage ou encore l'achat d'abonnements de transports publics.

Aussi, il vous propose de reconduire ce règlement pour une nouvelle période de 2 ans dès le 1^{er} janvier 2025. Le Conseil communal a ajouté à la liste des éléments subventionnés l'achat de vélos électriques (subvention de 10% du prix d'achat, à condition qu'il soit acheté dans un commerce dans le Canton de Fribourg).

Le règlement est disponible à l'administration et sur le site internet communal. Il ne sera pas lu en assemblée.

Approbation du règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value

L'encaissement de la taxe sur la plus-value correspond à la compensation des avantages majeurs résultant d'une mesure d'aménagement augmentant la valeur d'un bien-fonds, comme le classement d'une parcelle initialement en zone agricole en zone à bâtir ou une augmentation d'indices de construction.

Cette taxe est prévue par la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) et s'élève à 20% de la plus-value, soit 20 % de la différence entre la valeur vénale d'un terrain avant et après l'entrée en force de la mesure d'aménagement.

Jusqu'au 30 septembre 2023, seul le Canton percevait cette taxe auprès des propriétaires concernés. Depuis le 1^{er} octobre 2023, l'art. 113a al. 1a LATeC prévoit que les communes peuvent prélever une taxe sur la plus-value liée à des mesures d'aménagement sur la base de la taxation cantonale. Cette taxe se monte au maximum à un quart du prélèvement cantonal. La part dévolue à la commune est déduite de la part cantonale.

Au vu de ce qui précède, pour que la Commune puisse, cas échéant, profiter d'une part de cette taxe (part qui sera déduite de la part cantonale), le Conseil communal vous propose d'adopter un règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value, sur la base du modèle type mis à disposition des communes par le Canton.

Le Conseil communal a prévu que la taxe communale se monte à un quart du prélèvement cantonal (cf. art. 2 du projet de règlement) et a listé les objets qui pourront être financés par cette taxe communale, à savoir notamment l'aménagement d'espaces verts et de loisir ou d'éléments publics en lien avec les rives du lac de la Gruyère et les itinéraires de mobilité douce (cf. art. 3 du projet de règlement).

Le règlement est disponible à l'administration et sur le site internet communal. Il ne sera pas lu en assemblée.

Approbation de la modif. des statuts de la Corporation forestière Berra-Gibloux

Afin de préciser la possibilité de mettre en réserve des excédents de produits, nous vous proposons de modifier l'article 10, al. 1, let. g des statuts en ajoutant le point g² :

Art. 10 Attributions

¹L'assemblée :

g¹) entérine la répartition du résultat financier entre les membres selon la clé de répartition prévue à l'art. 24.

g²) en cas de résultat financier positif, l'assemblée a la possibilité d'attribuer tout ou partie du bénéfice aux réserves.

En vue de la construction du nouveau centre forestier à Marsens, la limite d'endettement n'étant pas suffisante, nous vous proposons de passer la limite d'endettement de CHF 1'000'000.00 à 3'000'000.00 :

Art. 32 Emprunts

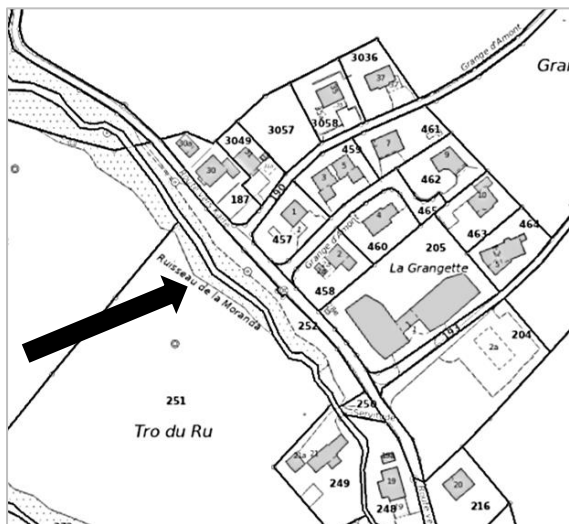
²La limite d'endettement est fixée à

- a) **3'000'000.00** francs pour les frais d'investissements ;

Ces modifications doivent être validées par l'ensemble des communes concernées.

Investissements 2025

Endiguement – Ruisseau La Moranda CHF 360'000.00



A la suite de plusieurs débordements du ruisseau de la Moranda ces 5 dernières années, nous avons contacté le Service de l'environnement (SEn), section lacs et cours d'eau. Ce Service a effectué une vision locale et a constaté que la berge côté Bulle devait être réhaussée sur une distance de 100 mètres. Le diamètre du passage sous la route devait aussi être augmenté (70 cm Ø) afin de ne pas freiner l'eau en cas de forte pluie. Le SEn a imposé des obligations de travaux à notre ingénieur, afin d'éviter une nouvelle inondation de la villa, article 249 RF.

Le projet et les coûts ont été soumis par le bureau d'ingénieurs au SEn, qui les a approuvés. Il y aura un subventionnement de 62 % de CHF 40'000.00.

Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Olivier Oberson

Remplacement des luminaires de l'école d'Avry-devant-Pont CHF 60'000.00

Après les écoles de Gumefens et Le Bry, nous vous proposons le remplacement des luminaires de 4 classes de l'école d'Avry-devant-Pont. Les classes sont actuellement équipées de néons. Les luminaires des couloirs seront également remplacés. Grâce à l'énergie LED, il y aura une diminution des coûts. Une subvention de 5 % à 30 % sera versée (moyenne Suisse de 15 %).

Ces nouveaux luminaires LED seront réglés par un capteur qui gèrera l'intensité de la luminosité artificielle par rapport à la lumière naturelle. Dans le cas où un professeur reste plus tard en soirée, seule une partie de la classe sera allumée, alors qu'actuellement toute la classe est allumée.

Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

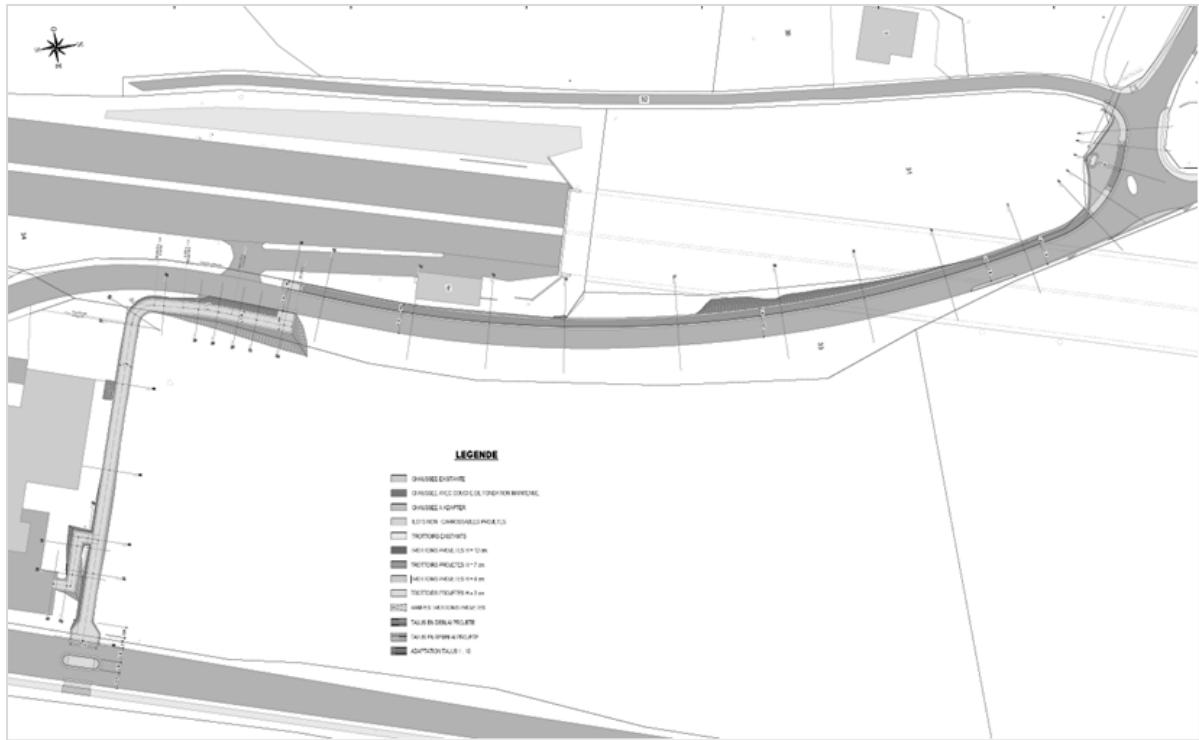
Olivier Oberson

Sécurisation traversée de Gumefens – T3 – étude et réalisation CHF 970'000.00

Ce projet a déjà été présenté brièvement à la population lors de la séance d'information du 6 décembre 2023. Il a également été présenté au canton afin de vérifier les hypothèses et contraintes. Le périmètre du projet porte sur le secteur compris entre le carrefour de La Scie-Villarvassaux et le carrefour de la route du Gibloux.

Les travaux prévus consistent à aménager un trottoir depuis le carrefour de la route du Gibloux en direction de la fromagerie. La majeure partie de ce trottoir est réalisée côté Gibloux respectivement autoroute A12 puis traverse la route communale et passe à l'aval des bâtiments pour desservir les commerces (fromagerie-café). Une aide à la traversée mixte piétons-cycles est également prévue sur la route cantonale afin d'assurer une liaison au trottoir existant longeant ladite route. Cela permet ainsi de raccorder le quartier de Villarvassaux au secteur de la fromagerie mais aussi au trottoir qui mène au centre du village et à l'école.

Ci-après, le plan illustrant ces propos :



Cet investissement sera financé par emprunt bancaire.

Virginie Fragnière Charrière

Achat nouveau tracteur édilitaire - CHF 110'000.00



Le Conseil communal souhaite remplacer le tracteur Iseki (TG 5475) utilisé actuellement par l'édilité, datant de 2013, comptant 3200 heures et qui doit faire l'objet de plus en plus de réparations d'usure, dont les coûts deviennent de plus en plus importants au fil du temps.

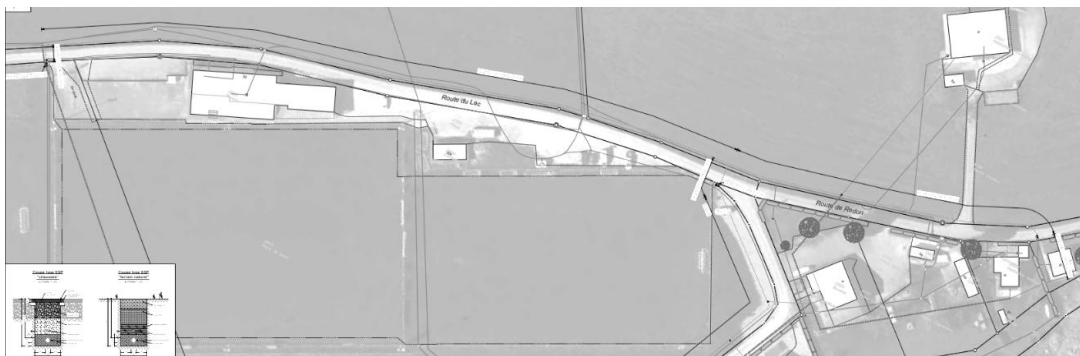
Le tracteur dont l'acquisition vous est proposée est à nouveau de la marque Iseki (TG 6687). Il sera équipé afin de permettre à l'édilité de travailler dans des conditions optimales. Il bénéficiera notamment de pneus Nokian auxquels des clous peuvent être fixés, ainsi que d'un chargeur frontal euro 8 comprenant une benne multi-services. A préciser qu'un tel tracteur n'existe pas dans une version électrique.

Cet investissement sera financé par le compte courant.

Virginie Fragnière Charrière

Remplacement conduite d'eau – En Trémaule – étape 1 CHF 300'000.00

En 2024, les étapes 2 et 3 du remplacement complet du secteur ont été réalisées. Afin de terminer les travaux et améliorer définitivement le réseau en Trémaule (approvisionnement en eau potable et défense incendie), nous devons encore réaliser la première étape du tronçon. Les conduites vétustes traversant notamment le terrain de foot seront ainsi définitivement hors service et nous éviterons de futures fuites.



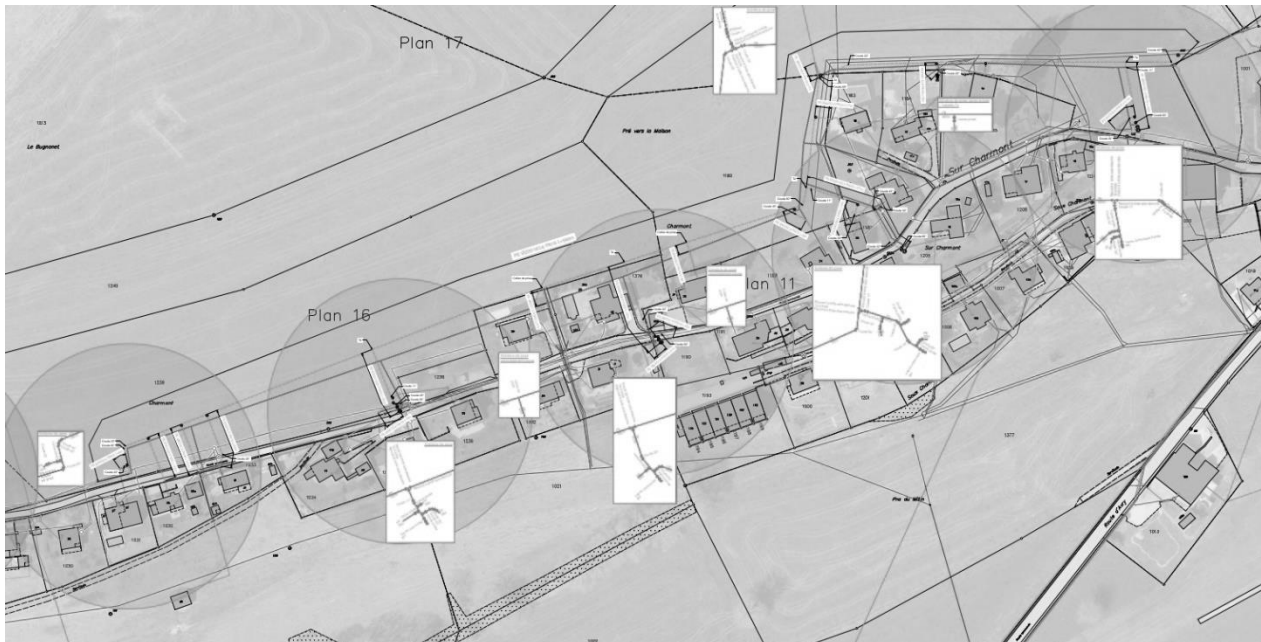
Cet investissement sera financé par emprunt bancaire.

Marc-Olivier Seydoux

Remplacement conduite d'eau – Sur Charmont CHF 800'000.00

La Commune a déjà réalisé une première étape de remplacement de la conduite sur Charmont et de mise en place d'une défense incendie répondant aux normes actuelles. La seconde étape qui est proposée pour 2025 permettra de terminer les travaux dans le quartier.

Le budget d'investissement comprend la mise en place de 4 bornes hydrantes et le remplacement de l'ancienne conduite. 20 introductions (habitations) seront concernées par ces travaux.



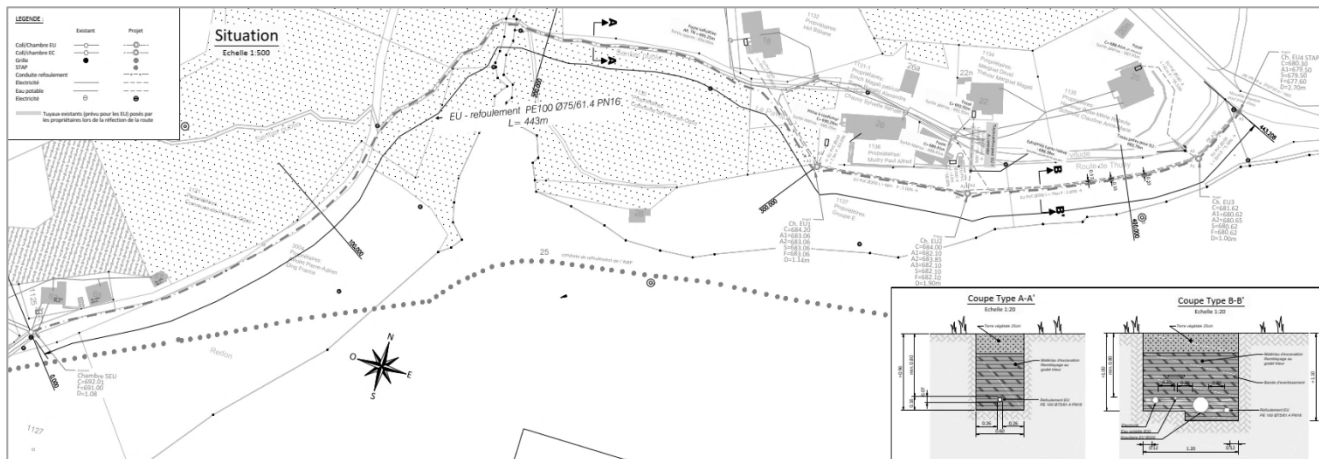
Cet investissement sera financé par emprunt bancaire.

Marc-Olivier Seydoux

Épuration – Mise en séparatif – secteur « Le Pavillon » CHF 160'000.00

Le 14 décembre 2017, l'Assemblée communale a accepté un crédit d'investissement de CHF 165'000.00 pour la mise en séparatif du quartier « Le Pavillon ». Après plusieurs variantes étudiées et un approfondissement du projet, il a été constaté que le montant estimé au départ était insuffisant. Nous demandons donc un complément de CHF 160'000.00 permettant de réaliser les travaux pour amener l'épuration pour le quartier au bord du lac.

Le nouveau projet ne passera plus dans la zone réservée aux eaux, mais favorisera un passage en amont du quartier.

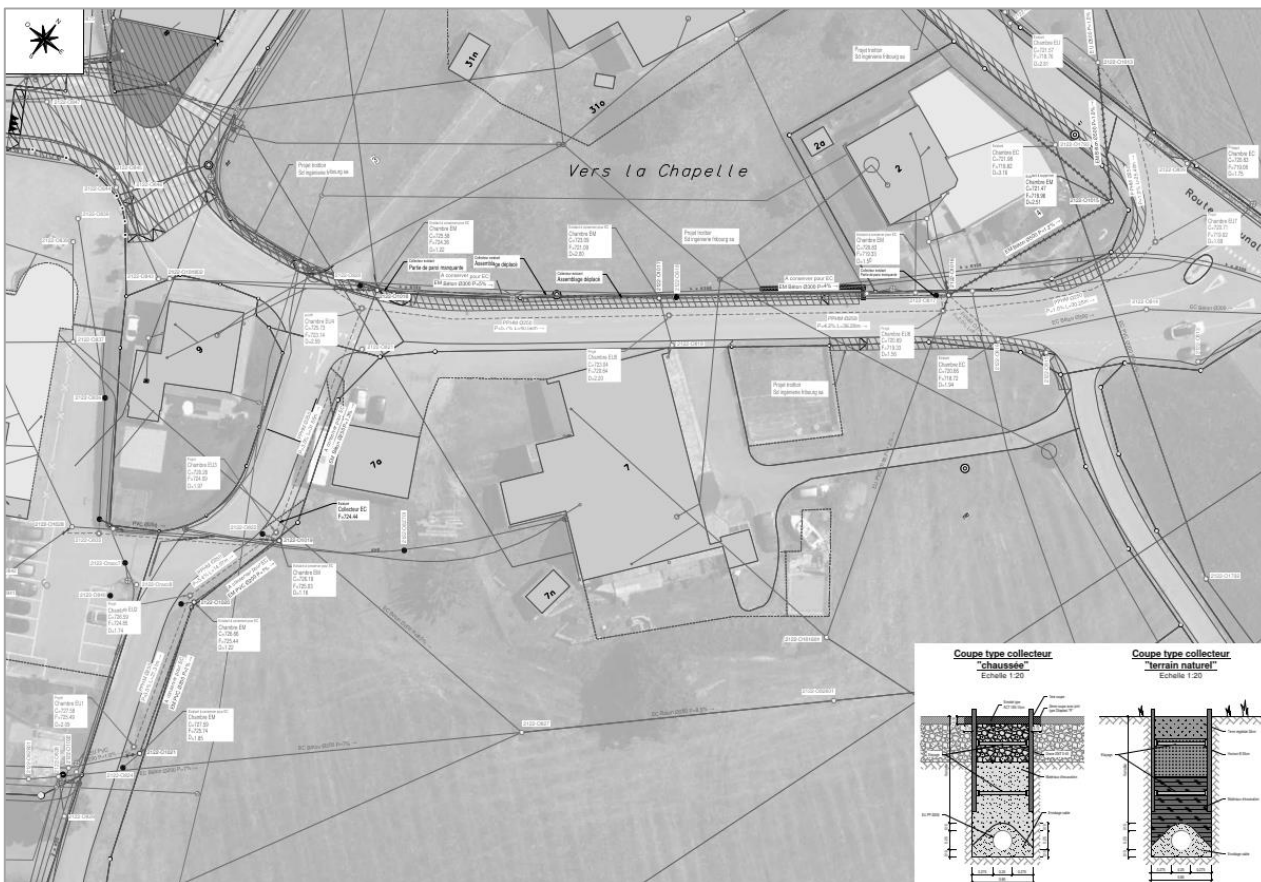


Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Marc-Olivier Seydoux

Epuraton – Mise en séparatif – secteur école de Gumefens CHF 350'000.00

Les curages et passages caméra menés chaque année depuis 2023 ont permis de constater que le centre de Gumefens était encore en unitaire. Plusieurs habitations et l'école sont concernées et il est important d'intervenir rapidement afin de créer la mise en séparatif du secteur.



Cet investissement sera financé par emprunt bancaire.

Marc-Olivier Seydoux

Déchetterie – réalisation d'un couvert CHF 180'000.00

Afin de compléter le réaménagement de la déchetterie de Le Bry, le Conseil communal vous demande un crédit de CHF 180'000.00 destiné à réaliser un couvert sur les places de parc existantes. Ce couvert servira certes à abriter les usagers qui vidant leur véhicule, mais également de protection pour tout stockage et pour les besoins de l'édilité. De plus, il est prévu d'agrandir la partie goudronnée à l'arrière des bennes, de manière à prévoir de nouvelles places de parage, ainsi qu'un aménagement avec un « bassin » et de l'eau pour rincer les différents récipients.

Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Christophe Tornare

Subventions d'investissements aux ménages CHF 40'000.00

En lien avec l'approbation du règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables pour deux ans supplémentaires (voir p. 23), le Conseil communal propose un budget de CHF 40'000.- pour l'année 2025.

Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Géraldine Barras

Informations communales

Etat des lieux des projets routiers en cours

Route de l'Abranna, à Le Bry

Pour rappel, ce projet a débuté par l'approbation d'un budget de CHF 700'000.00 durant l'Assemblée communale de décembre 2019.

A la suite du prononcé de la décision d'approbation de plans de la DIME du 4 septembre 2023 et de la conclusion des dernières conventions d'emprise en octobre 2023, les travaux ont pu débuter, en fonction des conditions météorologiques et de la disponibilité des entreprises, le 13 mai 2024. Ils se sont terminés le 25 octobre 2024 par la pose de la couche de roulement sur le trottoir, afin d'en faciliter le déneigement. La pose de la couche de roulement sur la route, dernière étape des travaux projetés, interviendra quant à elle au printemps 2025. En effet, lorsque la réfection d'une route nécessite de fouiller et de décompacter le sol sous la chaussée, il est préférable, si possible, de laisser passer un hiver. Si un affaissement ponctuel a lieu par la suite, des corrections peuvent être effectuées avant la pose du tapis. A cet égard, nous vous remercions de prendre en compte le fait que la route de l'Abranna, qui ne sera donc pas goudronnée pour l'hiver, ne pourra pas être déneigée comme il se doit. Un panneau officiel « route verglacée » sera installé au bas et sur le haut de la route de l'Abranna, afin d'attirer l'attention des usagers sur ce point et les inciter à ne pas ou moins l'emprunter dans la mesure du possible, en faisant le tour par la route cantonale, à Farvagny, pour accéder au haut de la route de l'Abranna.

Route de la Cantine, à Avry-devant-Pont

Pour rappel, le 15 décembre 2022, l'Assemblée communale a voté un budget de CHF 800'000.00 pour la réfection d'une partie de la route de la Cantine et l'élargissement du trottoir existant, qui n'en est pas vraiment un, qui va de la croisée de la route de la Fin jusqu'à la croisée de la route Le Châtillon. Le 21 juillet 2023, la Commune a reçu en particulier du SPC le préavis de synthèse de l'examen préalable. Celui-ci était défavorable. Le problème majeur qui s'est posé était que le SPC avait refusé l'extension du 50 km/h jusqu'à la route d'accès au quartier de Châtillon en 2001. Cette extension n'a jamais été autorisée par la suite. La vitesse au niveau du quartier Le Châtillon devrait donc être de 80 km/h et non comme l'indique le panneau actuellement en place de 50 km/h. Afin de remédier à cette problématique, une demande de dérogation à la limite générale de 80 km/h a été déposée et acceptée par le SPC, afin d'instaurer une vitesse de 60 km/h au niveau du quartier Le Châtillon. Les plans modifiés ont été transmis au canton pour l'examen préalable complémentaire le 15 mars 2024. Le 23 août 2024, la Commune a reçu le retour de l'examen préalable complémentaire. Le préavis était favorable. Le bureau d'ingénieurs est en train de modifier les plans conformément aux exigences émises par les autorités cantonales à l'occasion de l'examen préalable complémentaire. Des entrevues pourront ensuite avoir lieu entre la Commune, le bureau d'ingénieurs et les riverains concernés afin de leur présenter le projet. A la suite de ces entrevues, le projet sera mis à l'enquête publique. La décision d'approbation des plans faisant suite à la mise à l'enquête publique devrait être rendue par la DIME en 2025. Les travaux devraient débuter en principe en automne 2025. A noter que des travaux d'entretien ont d'ores et déjà été réalisés, afin d'assurer la sécurité des utilisateurs pour le prochain hiver.

Sécurisation du trottoir longeant la route de la Gruyère, à Le Bry

Un projet global, intégrant des voies cyclables touchant notamment le secteur entre la croisée permettant de descendre à l'île d'Ogoz et le passage pour piéton situé vers le bâtiment scolaire direction Bulle, est prévu. Pour l'instant, il n'est pas programmé par le SPC. Les travaux y relatifs, qui comprennent notamment l'aménagement d'une bande mixte piétons/cycles côté Gibloux, ne seront donc pas entrepris avant plusieurs années. En revanche, le SPC a lancé un projet de réfection du mur La Fin des Vuettes. Les travaux correspondants, visant notamment à sécuriser le trottoir - qui continuera à être emprunté par les piétons jusqu'à la réalisation du projet global et qui servira ensuite exclusivement aux cycles - sont planifiés pour 2025 par anticipation au projet global. Le bureau d'ingénieurs est en train d'établir le projet d'intervention. Les coûts seront supportés tant par la Commune (1/3) que par l'Etat de Fribourg (2/3) en fonction d'une clé de répartition fixée dans une convention. Par ailleurs, des travaux de sécurisation ont d'ores et déjà été entrepris par la Commune cette année, afin de limiter les risques pour le prochain hiver. Pour rappel, l'Assemblée communale a accepté un budget de CHF 300'000.00 concernant le projet de soutènement de la route cantonale en décembre 2018.

Etude de mobilité et sécurisation du secteur Gumefens

Pour rappel, à la suite de différentes demandes de citoyens et d'accidents survenus à Gumefens, la Commune a mandaté un bureau d'ingénieurs en 2020, afin de réaliser une étude de mobilité. Le 2 décembre 2021, le bureau d'ingénieurs et la Commune ont organisé une première séance d'information portant sur le but, le périmètre, les tronçons prioritaires, les aménagements et mesures à réaliser du projet. Lors de l'Assemblée communale du 16 décembre 2021, la Commune a présenté les aménagements à réaliser sur le premier tronçon, tout en précisant qu'une zone 30 km/h, ainsi que la fermeture de la route vers la Chapelle à la circulation, sauf aux transports publics, à la mobilité douce et aux riverains étaient prévues au centre du village. L'Assemblée communale a accepté ce projet et voté un budget de CHF 500'000.00 pour le premier tronçon compris entre le carrefour de la route du Gibloux et une partie de la Route d'Avry en passant par la chapelle. Le 15 décembre 2022, l'Assemblée communale a voté un budget partiel de CHF 500'000.00 pour la réalisation des travaux sur la route d'Avry. A cette occasion, la Commune a présenté les aménagements qui y seraient réalisés. Le dossier portant sur le 1er tronçon, ainsi que la route d'Avry (T 1), a été envoyé aux autorités cantonales pour examen préalable en janvier 2023. Le

projet (T 1.1) – qui porte sur le tronçon entre le carrefour de la route du Gibloux et jusqu'à la fin de l'article 196 RF – a été mis à l'enquête publique le 8 septembre 2023. Le projet (T 1.2) – qui porte sur la route d'Avry à partir de la fin de l'article 196 RF jusqu'au début de l'article 1023 RF – a été mis à l'enquête publique le 10 novembre 2023. Pour rappel, l'Assemblée communale a accepté un budget complémentaire de CHF 450'000.00 pour la réalisation de la totalité des aménagements prévus en décembre 2023. La DIME a rendu sa décision d'approbation des plans portant sur le T1 (T 1.1 et T 1.2) le 28 octobre 2024. Les travaux du T1 peuvent ainsi être planifiés et devraient débuter d'ici au début 2025. Quant au T2, pour rappel, l'Assemblée communale a voté un budget de CHF 620'000 en décembre 2023. Le dossier d'examen préalable a été transmis au canton le 9 avril 2024. La Commune a reçu le retour de cet examen le 21 octobre 2024. Le bureau d'ingénieurs peut ainsi préparer le dossier de mise à l'enquête publique. Une séance est d'ores et déjà fixée au 20 novembre s'agissant de la végétalisation et l'arborisation. Il est prévu idéalement de réaliser les travaux relatifs au T2 à la suite des travaux du T1. Pour ce qui est du T3, les travaux relatifs à la préparation de l'examen préalable sont en cours. Pour qu'ils puissent se poursuivre et les travaux être réalisés, un budget de CHF 970'000.00 francs est soumis à l'approbation de l'Assemblée communale (cf. texte ci-dessus).

MISE À DISPOSITION D'UNE PLACE SUR L'ILE D'OGOZ POUR LA VENTE DE BOISSONS ET DE GÂTEAUX



Lors de l'abaissement annuel du Lac de la Gruyère – Ile d'Ogoz accessible à pied

Pour la deuxième année consécutive, le Conseil communal, en collaboration avec l'Association de l'Ile d'Ogoz, met à disposition des sociétés villageoises, ainsi que des citoyen.ne.s de la Commune soutenant une action de bienfaisance, une place sur l'Ile d'Ogoz pour la vente de boissons et de gâteaux quelques jours lors de l'abaissement annuel du Lac de la Gruyère, lorsque l'Ile d'Ogoz est accessible à pied, au mois de mars et d'avril 2025.

Conditions à remplir :

- Être une société du village ou citoyen.ne.s de la Commune en recherche de fonds pour une action de bienfaisance (recherche de fonds pour voyages d'étude admis). Tout bénéfice personnel est proscrit.
- Vente de boissons (alcool interdit) et éventuellement de gâteaux (si possible faits maison) à prix abordable ou « à votre bon cœur ».
- Prendre des sacs poubelles pour les déchets et contrôler le site en entier en fin de journée.

Ce qui est mis à disposition :

- Une place proche de la Chapelle où une table sera prêtée.
- Un frigo derrière la Chapelle / une machine à café Nespresso / un enrouleur
- Possibilité d'utiliser un stock de boissons déjà sur place

Dates proposées :

Samedi - dimanche 22-23 mars 2025

Samedi - dimanche 29-30 mars 2025

Samedi - dimanche 5-6 avril 2025

Samedi - dimanche 12-13 avril

Vendredi (vendredi de Pâques) - samedi 18-19 avril

Dimanche - lundi (lundi de Pâques) 20-21 avril 2025



Les 2 jours choisis seront bloqués pour les participants. Selon la météo et la disponibilité des participants, ils choisiront s'ils souhaitent effectuer la vente les 2 jours ou seulement un des 2 jours.

La Commune se charge de demander une patente K à la Préfecture de la Gruyère. Aussi, les participants n'ont pas de démarche administrative à effectuer et la participation est gratuite.

Un formulaire de demande de participation comprenant une charte de bonne conduite se trouve sur le site internet de la Commune (www.pont-en-ogoz.ch). Y figure également un récapitulatif des ventes effectuées en 2024. Toute demande de participation doit être adressée à commune@pont-en-ogoz.ch ou être remise à l'administration communale **au plus tard le 31 janvier 2025**. Priorité sera donnée aux premiers inscrits.



Fermeture du bureau communal

Le bureau communal sera fermé du
lundi 23 décembre 2024
au vendredi 3 janvier 2025

Déchetterie – Le Bry

Horaires d'ouverture durant les fêtes de fin d'année :

Mercredi 25 décembre 2024 et 1^{er} janvier 2025 : FERMÉ

Samedi 28 janvier 2024 et 4 janvier 2025 : OUVERT (de 09h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h00)

Déneigement

Le Conseil communal vous rappelle que la Commune se charge de déneiger les voies de circulation communales et les trottoirs dans les meilleurs délais possibles. Cependant, pour pouvoir le faire dans les meilleures conditions, **IL EST IMPERATIF DE LAISSER LES TROTTOIRS ET LES ACCES LIBRES.**

Il est **interdit** de remettre la neige des places privées sur le trottoir ou la chaussée. D'avance nous vous en remercions.

Piquets à neige

Les piquets orange qui longent les routes durant la saison hivernale sont posés afin de garantir votre sécurité en cas de fortes chutes de neige, ils délimitent le bord de route.

Le Conseil communal vous prie de ne pas les enlever, ni les déplacer.

Hivernage des bateaux

Chers propriétaires de bateaux, Chers bateliers, l'heure de l'hivernage de vos embarcations est arrivée.

Nous vous rappelons que selon la Loi fédérale sur la navigation intérieure du 3 octobre 1975 (LNI) et la loi d'application de la législation fédérale sur la navigation intérieure du 7 février 1991 (LALNI), les embarcations ne doivent en aucun cas être déposées sur le domaine public pour l'hivernage.

Celles-ci, ainsi que leur remorque, doivent être entreposées sur le terrain privé des propriétaires.

Les embarcations déposées sur le domaine public sans autorisation ou sans numéro de contrôle seront mises en fourrière par la police cantonale. Il en va d'ailleurs de même pour tout bateau échoué, coulé, inapte à la navigation ainsi que tout objet qui entrave ou met en danger la navigation (cf. art.11 LALNI).



2025

Le prochain nettoyage des berges du lac aura lieu le

samedi 15 mars 2025

Réservez cette date et venez nombreux 😊

Recherche de membres au Conseil des parents

Afin de compléter le Conseil des parents, nous sommes à la recherche de parents intéressés à intégrer l'équipe dès janvier 2025.

Les membres du Conseil des parents sont nommés pour une durée minimale de 3 ans.

Si vous êtes intéressé-e-s par la vie scolaire de vos enfants et que vous souhaitez contribuer au bon fonctionnement de l'école, nous vous invitons à nous envoyer une lettre de motivation, par courrier ou courriel à l'Administration communale, Route de l'Eglise 13, 1644 Avry-devant-Pont ou commune@pont-en-ogoz.ch **jusqu'au 15 décembre 2024**.

Repair Café

Les Communes de Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Sorens organisent à nouveau un **Repair Café** intercommunal

le samedi 18 janvier 2025 de 8h30 à 12h

à la salle multifonctions de l'école primaire de Marsens, Route des Bugnons 25



Cet événement a pour but d'inciter chaque personne à offrir une deuxième vie à ses objets au lieu de les jeter. Ouvert à tous les publics et gratuit, il donne la possibilité de réparer et d'apprendre à réparer des objets défectueux tout en dégustant un café.

Afin d'offrir aux participant-e-s un encadrement optimal, nous sommes à la recherche de personnes capables d'effectuer des réparations dans les domaines suivants : couture ; appareils électroniques (ordinateurs, smartphones, etc.) ; appareils électriques et électroménagers ; cordonnerie ; reliure (livres) ; vélos ; meubles. N'hésitez pas à nous contacter **jusqu'au 20 décembre 2024** (imingam@marsens.ch) pour proposer vos talents.

A noter que la matinée pourra se prolonger autour d'un verre ou de quelque chose à manger aux frais de chacun et chacune - informations plus précises à ce sujet et flyer officiel à venir.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous accueillir nombreux et nombreuses à cette occasion.

Paroisse d'Avry-devant-Pont – Dates à retenir

Samedi 15 mars 2025
dès 11H30 au tea-room de la Cigogne à Gumefens

Soupe de carême

Jeudi 10 avril 2025
à 20H00 à la salle de la Cure d'Avry-devant-Pont

Assemblée paroissiale

Dimanche 20 avril 2025
à 10H00 à l'Eglise d'Avry-devant-Pont

Messe de Pâques animée par le Chœur-Mixte

Jeudi 19 juin 2025
à 9H30 à l'Eglise d'Avry-devant-Pont

Messe de la Fête Dieu et 1ère communion animée par le Chœur Mixte et la Fanfare

Samedi 28 juin 2025
à 18H00 à la Chapelle de Gumefens

Messe de la Saint-Jean Baptiste

Dimanche 6 juillet 2025
à 10H00 sur l'île d'Ogoz :

**Messe paroissiale
bateau à disposition à partir de 9H00**

Commission Senior-e-s

Nous avons le plaisir de vous présenter notre programme d'activités du premier semestre 2025.

Activités habituelles :

Rejoignez-nous pour découvrir de nouvelles passions, écouter des conférences passionnantes, faire des rencontres, et pourquoi pas un peu d'exercice, dans une ambiance décontractée et sympathique où chacun-e se sent chez soi ! Marches, jass, cafés-rencontres, fitness au bord du lac, aux dates, heures et lieux précisés dans le calendrier ! Le programme est également en ligne sur WhatsApp « Senior-e-s Connect » !



Activités complémentaires :

- **La Ronde des livres**

Le club de lecture de Pont-en-Ogoz est lancé. Intéressé-e ? Rejoignez-nous en vous inscrivant auprès de la Commune ou directement sur WhatsApp, via le groupe « la Ronde des livres »

- **Senior-e-s Connect**

Toutes les infos de la Commission sont accessibles sur WhatsApp, via le groupe « Senior-e-s Connect ». Inscrivez-vous auprès de la Commune. Pas d'inscription directe par WhatsApp.

- **La Place des Sages**

Le réseautage des Senior-e-s de la Commune ! Chacun-e peut proposer aux membres du réseau une sortie, un covoiturage, un moment de détente ou de discussion autour d'un café, un échange de services, dans un esprit de convivialité et de bienveillance. Inscrivez-vous auprès de la Commune ou directement auprès de René Fragnière (077/ 505 63 37).

- **Visite de la cathédrale Saint-Nicolas de Fribourg**

Visite de la cathédrale Saint-Nicolas de Fribourg avec M. le Chanoine Claude Ducarroz.

Découvrons l'histoire de la cathédrale, son architecture, ses vitraux, ses sculptures, son autel, la chapelle du Saint-Sépulcre... Vous croyez la connaître et pourtant, la cathédrale a certainement des secrets à vous révéler ! Date, horaire et modalités précisés dans le calendrier de la page suivante.

✂ ✂ **Bulletin d'inscription à découper et à faire parvenir à l'admin. communale jusqu'au 18 décembre 2024** ✂ ✂

!! Pour le repas de Noël, le délai d'inscription est fixé au 1^{er} décembre 2024 !!

Activités	Nbre pers.	Nom et prénom	Tél. et E-mail
Visite de la cathédrale le 22 janvier 2024			
Café-rencontre du 19 février 2025 : Avec Serge Rossier <i>Curé d'Avry, chapelain de Gumefens : des bisbilles en soutane</i>			
Café rencontre du 19 mars 2025 : Avec Jean-Luc Pasquier <i>Les arbustes résistants à la sécheresse et résilients face au dérèglement climatique</i>			
Café rencontre du 9 avril 2025 Avec Erika Brodard -Delaquis <i>Décorations florales pour Pâques</i>			
Café rencontre du 7 mai 2025 Avec Antoinette Badoud <i>Présentation de la Fédération des aînés de la Gruyère</i>			
Café rencontre du 4 juin 2025 Avec Anne Philipona <i>Présentation de la Bénichon et de ses traditions</i>			
Senior-es Connect			
La Place des Sages			
Repas de Noël le 15 décembre 2024, à 11h30, à l'Hôtel de ville de Vuippens			

CALENDRIER – 1 ^{er} SEMESTRE 2025		
Balades conviviales	Jass	Fitness au bord du lac
Les lundis à 13h30 Place du village / Avry-dt-Pont	Les mardis à 14h00 Salle Moranda / HAP	Les mercredis à 9h30 Parcelle des pêcheurs
7 avril 2025 28 avril 2025 12 mai 2025 26 mai 2025 16 juin 2025 30 juin 2025	7 janvier 2025 21 janvier 2025 4 février 2025 18 février 2025 4 mars 2025 18 mars 2025 1 ^{er} avril 2025 15 avril 2025 29 avril 2025 6 mai 2025 20 mai 2025 3 juin 2025 17 juin 2025	14 mai 2025 28 mai 2025 11 juin 2025 25 juin 2025
Visite		
<p>Mercredi 22 janvier 2025</p> <p>Visite de la Cathédrale Saint-Nicolas de Fribourg avec Claude Ducarroz, Chanoine</p> <p>9h15 sur la Place de l'Eglise pour le covoiturage, début de la visite à 10h00, fin à 11h30</p>	<p>Découvrons l'histoire de la Cathédrale, son architecture, ses vitraux, ses sculptures, son autel, la chapelle du Saint-Sépulcre...</p> <p>Vous croyez la connaître et pourtant, la Cathédrale a certainement encore des secrets à vous révéler !</p> <p><i>Participation financière : CHF 10.- par personne</i></p>	
Cafés-rencontres		
Les mercredis à 9h00 à la Salle 2015 / HAP		
<p>19 février 2025</p> <p>avec Serge Rossier</p> <p>Directeur du Musée gruérien de Bulle</p>	<p>Curé d'Avry, chapelain de Gumefens : des bisbilles en soutane</p> <p>L'histoire de la Chapellenie d'Avry-devant-Pont</p>	
<p>19 mars 2025</p> <p>avec Jean-Luc Pasquier</p> <p>Consultant et chroniqueur horticole</p>	<p>Les arbustes résistants à la sécheresse et résilients face au dérèglement climatique</p>	
<p>9 avril 2025</p> <p>avec Erika Brodard-Delaquis</p> <p>Fleuriste, boutique La Fantaisie florale à La Roche</p>	<p>Décorations florales pour Pâques</p> <p><i>Participation financière : CHF 15.- par personne (matériaux à disposition)</i></p> <p><i>Vous pouvez apporter objets ou branches à décorer</i></p>	
<p>7 mai 2025</p> <p>avec Antoinette Badoud</p> <p>Ancienne syndique de Le Pâquier et ancienne députée</p>	<p>Présentation de la Fédération des aînés de la Gruyère</p>	
<p>4 juin 2025</p> <p>avec Anne Philipona</p> <p>Historienne et responsable des cahiers du Musée Gruérien de Bulle</p>	<p>Présentation de la Bénichon et de ses traditions</p>	

Sociétés locales



*Vous présente les fenêtres de l'Avent 2024 de Pont-en-Ogoz
de 18h30 à 20h00*

- | | | | |
|----|----|----------|--|
| DI | 1 | décembre | Jette des Ponts - Parcelle de la pêche - En Redon - Avry-dt-Pont |
| LU | 2 | décembre | Mme Aurélie Probst, M. Diogo Pessoa et Mme Jacqueline Pasquier
Route de l'Eglise 21 - 23 - Avry-dt-Pont |
| ME | 4 | décembre | Mmes Diana Bourqui, Eliane Seydoux et Famille Virginie et Gregory Bel
Impasse des Amaris 5 et 6 - Le Bry |
| JE | 5 | décembre | Fondation HorizonSud - La Grangette 1 - 1643 Gumefens |
| VE | 6 | décembre | Jeunesse de Gumefens - Ecole - Gumefens |
| SA | 7 | décembre | Famille Marianne et Christian Marchon - Route de la Gruyère 22 - Le Bry |
| LU | 9 | décembre | Familles Schaller-Bapst, Hitz-Keller, Kilchöer et Schmutz-Price
Quartier Malamoillie 9 - Gumefens |
| ME | 11 | décembre | Famille Manuela Meier et Olivier Oberson - Route de Russille 3 - Avry-dt-Pont |
| JE | 12 | décembre | 20h00 - Assemblée communale de Pont-en-Ogoz - HAP - Avry-dt-Pont |
| VE | 13 | décembre | Local Terre Native - Cabane des Bûcherons - Gumefens (parking anseine Swisscom)
Soirée féérique autour du sapin dès 18h00 |
| LU | 16 | décembre | Le Mag d'Ogoz - Sur Charmont 3 - Avry-dt-Pont |
| MA | 17 | décembre | Ecoles de Pont-en-Ogoz - Place de Jeu - Ecole Avry-dt-Pont de 17h00 à 19h00 |
| JE | 19 | décembre | Famille Jocelyne et Didiet Jacot - Route du Moléson 9 - Gumefens |
| VE | 20 | décembre | AES Les Amaris - Halle polyvalente - Avry-dt-Pont |
| SA | 21 | décembre | 20h00 - Concert de Noël par le Chœur Mixte et des amis chanteurs
Eglise d'Avry-dt-Pont |

Venez nombreux !!

Nous vous souhaitons une magnifique période de l'Avent sous le signe du partage.





Le Chœur mixte d'Avry-devant-Pont accompagné
d'amis chanteurs vous annonce son

CONCERT DE NOEL

Eglise d'Avry-devant-Pont
le 21 décembre 2024, à 20 h

Direction : Nathan Christe

Entrée libre, collecte
Thé, vin chaud à la sortie

*La Fête
du vin chaud*

14 février

*Soirée raclette sur réservation, dès 18h, 30.-
entrée gratuite dès 22h !*

15 février

Soirée après-ski, dès 18h, entrée gratuite

*Terrain de foot
à Gumefens*



15^{ème} Marché de Printemps

**Samedi 10 mai 2025
de 9h00 à 17h00**

Place de l'école de Gumefens

**Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles
pour cet événement. N'hésitez pas à nous contacter!
anny_maradan@msn.com 079/377.92.43**

***D'ici là, nous vous souhaitons de Belles Fêtes de
fin d'année et au plaisir de vous rencontrer
nombreux lors de notre prochain marché !***





Ecole de foot et Juniors du FCGS

Chers Parents,

Votre enfant aime jouer, être en compagnie d'autres enfants, il a envie de bouger, se faire plaisir, alors pourquoi pas l'inscrire à l'école de foot ou en juniors au FC Gumefens-Sorens !

Ecole de foot : dès 5 ans
Juniors : dès 7 ans => F, E, D, C, B et A
Période : avril à fin juin et septembre à fin octobre en extérieur
Hiver : en salle

Quand et où : en fonction de l'équipe et du jour, terrains de Gumefens ou Sorens

Personne de contact : Steve Rolle → as.rolle@bluewin.ch – 078 676 08 38

Votre enfant a la possibilité de venir 2 à 3 fois à l'entraînement pour se rendre compte et ensuite vous pourrez confirmer son inscription !!!

Pour toutes questions complémentaires, n'hésitez pas à contacter M. Steve Rolle.

Le foot est une belle école de vie où l'amitié, le partage et l'entraide s'apprennent en jouant !

FC GUMEFENS-SORENS

SAVE THE DATE

Souper de
soutien 2025

01 FÉVRIER 2025

Halle polyvalente de
Sorens

Restez connectés !



[fcgumefenssorens](https://www.instagram.com/fcgumefenssorens)



www.fcgumefenssorens.ch



info@fcgumefenssorens.ch



**GUMEFENS
L SORENS**





A vous citoyennes et
citoyens de Pont-en-
Ogoz,

MERCI

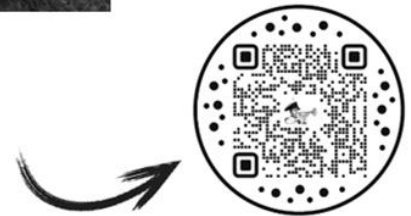
... de votre présence

... de votre soutien

... de votre
engagement

Grâce à vous, la fête
fût parfaite !

N'hésitez pas à faire une tour sur notre site !
Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour rejoindre notre équipe
et plus encore !



**La société de Tir à Air
Comprimé Fusil et Pistolet
10M est à la recherche de
nouveaux membres !**

Tu cherches un sport de concentration et de précision ?
Vient donc essayer le tir !

Que tu aies déjà pratiqué le tir ou non, tu es le (-la)
bienvenu (-e) !

Pour des questions ou si tu désires faire un essai, tu
peux contacter Christophe Oberson au 078 866 57 67.

FUSIL ET PISTOLET 10 m.



AVRY-DEVANT-PONT

Mooove
2Bfit

**ENVIE DE BOUGER ?
VIENS ESSAYER !**

De 19h00 à 20h00
à la Halle polyvalente d'Avry-dt-Pont

Exercices cardio et renforcements
musclaires sur des musiques
actuelles

Pour plus d'infos, contactez-moi au 026 915 36 39
1 cours d'essai gratuit

Nouveau numéro de téléphone de l'administration communale

Le numéro de téléphone de l'administration a changé, vous pouvez à présent nous joindre au

026 915 91 30

Un répondeur vous indiquera quelle touche presser pour le service que vous désirez.

L'ancien numéro est dévié sur le nouveau.

Un peu de patois**Kou dè fuji dè Martin Sottaz ou Bou dou Fothy**

On matin pê vè lè dji j'arè, Martin modè in kontre le Bou dè Fothi èkipâ don cha è de na hyintera dè bâlè a dradja, bin chure d'on fuji batin na ; lè chur ke terivè adrè.

Demi àra apri, ou Bou dè Fothi, Martin achin ke chè bouè rèbuyon. La *gastro* le prichè dè pôjà lè tsôthè. I dèpàjà chon cha pri d'ouna thuva, prin chon fuji è va tchi dari on bochon dè vuârnyo. Kan la fournè che n'afère, i rèprin la batcha. Oun' àra apri, l'è in trin dè chè teri pri dè chon cha yô on viêrdza choutolè, fouênè, chè dèmàrè. Omo ou gatoyon éji, Martin, krêyin ke l'è ouna lèvra fo ouna dètsardja dè grenaye in kontre le cha.

Le kou dè fuji l'è pâ tsejê din l'oroye d'on choua. Bossy le garde irè din la kotse ! A chetou fê, Bossy, to fyè dè prindre on brakonié la man din le cha, tràvè Martin è l'intrèvè gayâ krânamin. Martin chè léchè pâ menachi è li di : "Li a toparè pâ dè lè k'intèrdijon dè teri chu chon cha"...

Dè rètoua a la méjon, Martin pâchè pri dè Herman (di Bonè), li kontè l'avantura è fournè in dejin : "L'é jou la tsanthe dè ma ya pèrmo ke che l'avé jou le cha i rin, cheré jou fotu."

Roro

Pratique

**PRO
SENECTUTE**

Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !

Cette offre s'adresse **aux personnes dès 60 ans** domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration **d'impôts dite simple** (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un·e bénévole expérimenté·e. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2025, ce service aura lieu **du 3 février 2025 au 30 avril 2025**.

La prise de rendez-vous se fera **dès le 20 janvier 2025 uniquement** par téléphone (numéros ci-dessus).

N'hésitez pas à demander le flyer au **026 347 12 92** ou **026 347 12 40**.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg

www.fr.prosenectute.ch

générations

La Commune offre un abonnement à titre gracieux à toute personne ayant atteint l'âge de la retraite.

Les personnes intéressées à recevoir la revue **Génération**s sont priées d'en faire la demande auprès de l'administration communale.



Jeunes citoyens

Une soirée en l'honneur des jeunes citoyen-ne-s né-e-s en 2005 et 2006 a été organisée le 19 avril 2024. La soirée a commencé avec la présentation de la Commune et un rappel de leurs droits civiques, suivie d'un apéritif et la possibilité de découvrir le tir dans le stand de la société de tir à air comprimé fusil et pistolet à 10 m, puis un excellent repas à la Buvette du Lac leur a été servi.

Sur les 47 nouveaux citoyens invités, 24 étaient présents. Nous leur souhaitons à toutes et tous plein succès pour leur avenir.



Personnel communal

Durant cette année 2024, nous avons eu cinq arrivées dans le personnel communal et deux départs. Nous souhaitons la bienvenue à Mme Marie-France Kolly, Mme Christine Sugnaux, Mme Mégane Bossel, M. Guillaume Demierre et M. Pascal Fragnière. Nous adressons tous nos remerciements et souhaitons une bonne suite à Mme Christelle Tinguely et Mme Leïla Riedo.



Administration

Debout de gauche à droite :
Océane Godel – Mégane Bossel –
Marie-France Kolly – Cornelia Gyger

Assis de gauche à droite :
Pascal Fragnière – Nathalie Wicht –
Christine Sugnaux – Laurence Rimaz



Edilité

De gauche à droite
Nicolas Pittet – Guillaume Demierre –
Alexandre Mathys

Memento

Administration communale :

Route de l'Eglise 13
1644 Avry-devant-Pont

Tél. 026 915 91 30

commune@pont-en-ogoz.ch

Heures d'ouverture :

Lundi 14h00 – 17h00
Mercredi 9h00 – 11h30
Jeudi 15h00 – 19h00

<http://www.pont-en-ogoz.ch>



Bâtiments scolaires :

Avry-devant-Pont : 026 915 31 39 / Gumefens : 026 915 30 25 / Le Bry : 026 411 20 66

Déchetterie – Le Bry :

Mercredi		18h00 – 20h00
Samedi	9h30 – 12h00	15h00 – 17h00

Mag d'Ogoz Sàrl – Boulangerie / alimentation / tea-room – Avry-devant-Pont :

Tél. 026 915 20 80

Nouveaux horaires !	Lundi-mardi-mercredi-jeudi	6h00 – 19h00
	Vendredi	6h00 – 20h00
	Samedi	6h30 – 12h00
	Dimanche	6h30 – 12h00

Fromagerie Gumefens – Avry :

Tél. 026 436 26 26 et 079 800 26 53

Heures	Lundi	fermé
d'ouverture :	Ma à Sa	7h30 – 11h45 / 15h00 – 18h30
	Dim.	7h30 – 11h45 / 16h00 – 18h30

Tea-room La Cigogne – Gumefens :

Tél. 026 915 08 27

Lu-Ma-Me-Je-Ve	7h00 – 19h00
Samedi	7h00 – 13h00
Dimanche	8h00 – 12h00

Buvette du Lac – Gumefens :

Tél. 026 915 15 70

Heures d'ouverture : Voir sur le site internet www.labuvettedulac.ch info@labuvettedulac.ch

Buvette Stade des Marais – Gumefens :

Tél. 076 372 71 75 – M. Ricardo Ferreira

Heures d'ouverture : Voir sur le site internet www.fcgumefenssorens.ch

Informations :

Justice de Paix de la Gruyère :	Tél. 026 305 86 40	JPGruyere@fr.ch
Préfecture de la Gruyère :	Tél. 026 305 64 00	www.fr.gruyere.ch
Feu :	Tél. 118	
Police :	Tél. 117	
Urgences médicales :	Tél. 144	
Hôpital de Riaz :	Tél. 026 306 40 00	
Médecin de garde de la Gruyère :	Tél. 026 304 21 36	
Pharmacie de service :	Tél. 026 304 21 40	(En dehors des heures d'ouverture normales)